

REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité – Travail – Progrès



MINISTRE DU PLAN

REVUE NATIONALE
VOLONTAIRE SUR
LES OBJECTIFS DE
DEVELOPPEMENT
DURABLE AU NIGER

Juillet 2018

Avec l'appui du PNUD



TABLE DES MATIERES

Sigles et abréviations	1
Table des figures	4
Résumé Exécutif	6
Introduction	13
1. Contexte National	15
2. Méthodologie et processus de préparation.....	19
3. Politique et environnement favorables	20
3.1. Prise en compte des ODD dans les cadres nationaux.....	20
3.2. Intégration des trois dimensions.....	22
3.3. Mécanismes institutionnels.....	23
3.4. Moyens de mise en œuvre	26
4. Aperçu général sur les progrès de l'Agenda 2030.....	27
5. Analyse thématique	42
5.1. Accès à l'eau et l'assainissement (ODD6).....	42
5.2. Accès aux services énergétiques (ODD7).....	46
5.3. Villes et Etablissements humains (ODD12).....	49
5.4. Modes de consommations et productions soutenables (ODD15).....	53
5.5. Ecosystèmes terrestres (ODD15).....	56
5.6. Mise en œuvre du partenariat (ODD 17).....	59
Conclusion.....	71
Bibliographie	73

SIGLES ET ABREVIATIONS

ANVD : Agence Nigérienne du Volontariat pour le Développement
CCNUCC : Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements et Variabilités
Climatiques
CFA : Communauté Française d'Afrique
CNCCAI : Centre National de Collecte et de Conditionnement des Armes Illicites
CNDP : Conseil National de Dialogue Politique
CNDS : Conseil National de Dialogue Social
CNEDD : Conseil National de l'Environnement et du développement Durable

CNESS : Centre National des Etudes Sécuritaires et Stratégiques
CNULCD : Convention des Nations – Unies pour la Lutte Contre la Désertification
COP : Conférence des Parties
DEP : Directions des Etudes et de la Programmation
DGPP : Direction Générale du Plan et de la Prospective
DS : Directions des Statistiques
ECVMA : Enquête sur les Conditions de Vie des Ménages et l’Agriculture
FPHN : Forum Politique de Haut Niveau
GADD : Grille d’Analyse du Développement Durable
HACP : Haute Autorité à la Consolidation de la Paix
INS : Institut National de la Statistique
KEP : Kilogramme Equivalent Pétrole
MAPS : Mainstreaming Assessment Policy Support
MEDD : du Ministère de l’Environnement pour un Développement Durable
MH/A : Ministère de l’Hydraulique et de l’Assainissement
MPCD : Modes de Consommation et de Production Durables
OCDE : Organisation de Coopération et Développement Economique
ODD : Objectif de Développement Durable
OIF : Organisation Internationale de la Francophonie
OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement
PACRC : Projet d’Actions Communautaires pour la Résilience Climatique
PAM : Programme Alimentaire Mondial
PANEE : Plan d’Actions National d’Efficacité Energétique
PANER : Plan d’Actions des Energies Renouvelables
PANGIRE : Plan d’Actions National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PDC : Plans de Développement Communaux
PDES : Plan de Développement Economique et Social
PDR : Plans de Développement Régionaux
PGRC-DU : Projet de Gestion des Risques de Catastrophes et de Développement Urbain
PIB : Produit Intérieur Brut
PNA : Plan National d’Adaptation à long terme
PNEDD : Plan National de l’Environnement pour un Développement Durable
PNEDD : Politique Nationale en matière d’Environnement et de Développement Durable
PNG : Politique Nationale Genre
PNPS : Politique Nationale de Protection Sociale
PNSN : Politique Nationale de Sécurité Nutritionnelle
PNUD : Programme des Nations – Unies pour le Développement
PNUE : Programme des Nations Unies pour l’Environnement
PRASE : Programme de référence d'accès aux services énergétiques
PROSEHA ; Programme Eau, Hygiène et Assainissement

PTF : Partenaires Techniques et Financiers
RGP/H : Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RIA : Rapid Integrated Assessment
SDAU : Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme
SDDCI : Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive
SDS : Stratégie de Développement et de Sécurité des zones Sahélo-sahariennes
SG : Secrétariat Général
SGA : Secrétaire Général Adjoint
SONIDEP : Société Nigérienne des Produits Pétroliers
SOPHAB : Stratégie Opérationnelle de Promotion de l'Hygiène et à l'Assainissement de Base
SSN : Système Statistique National
UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africain
UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VNU : Volontaire des Nations Unies

TABLE DES FIGURES

Figure 1 évolution du taux de croissance économique de 2013 à 2017	16
Figure 2 Proportion de cibles retenues par ODD	21
Figure 3 - Proportions d'indicateurs retenus par ODD selon les cibles priorisées	21
Figure 4 - Liens entre SDDCI et Agenda 2030.....	22
Figure 5 - Liens entre PDES et Agenda 2030	23
Figure 6 Cibles et indicateurs priorisées ODD1.....	27
Figure 7 - Incidence de la pauvreté multidimensionnelle selon les régions	27
Figure 8 Cibles et indicateurs priorisés de l'ODD2	29
Figure 9 - Cibles et indicateurs priorisés de l'ODD3	30
Figure 10 - Cibles et indicateurs priorisés ODD4.....	32
Figure 11 Cibles et indicateurs priorisés ODD5.....	33
Figure 12 Cibles et indicateurs priorisés ODD6.....	34
Figure 13 Cibles et indicateurs priorisés ODD7.....	34
Figure 14 Cibles et indicateurs priorisés ODD 8.....	35
Figure 15 Cibles et indicateurs priorisés ODD 9.....	36
Figure 16 - Cibles et indicateurs priorisés ODD 10.....	37
Figure 17 - Cibles priorisées ODD 11.....	37
Figure 18 - Cibles priorisées ODD12.....	38
Figure 19 Cibles priorisées de l'ODD 13	39
Figure 20 Cibles priorisées ODD 15.....	39
Figure 21 Cibles priorisées ODD 16.....	40
Figure 22 – Accès à l'énergie électrique selon le milieu de résidence.....	47
Figure 23 - Proportion de la population utilisant des technologies propres selon le milieu de résidence (2015).....	47
Figure 24 - Evolution de la proportion de la population urbaine vivant dans des logements inadéquats	50
Figure 25 - évolution des recettes budgétaires de 2007 à 2017	60
Figure 26 - Investissements directs étrangers de 2015 à 2017.....	61
Figure 27 - Evolution du service de la dette de 2007 à 2017	61
Figure 28 - Ressources mobilisées pour le financement du développement	63
Figure 29 - Sources diverses du financement du développement.....	63
Figure 30 - Evolution du taux de taxation des importations.....	64

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 – Taux de mobilisation des ressources pour le financement du PROSEHA	44
Tableau 2 : Progrès enregistrés pour ODD6	44
Tableau 3 - Recettes internes et externes mobilisées de 2015 à 2017.....	60
Tableau 5 - Contribution des Volontaires à la mise en oeuvre des ODD au Niger	67
Tableau 6 - Convention de partenariat public-privés signés entre 2015 et 2017	69

Le Niger, s'est inscrit cette année 2018 pour présenter son premier rapport national volontaire au Forum Politique de Haut Niveau (FPHN) 2018 dont la thématique porte sur la « ***Transformation vers des sociétés durables et résilientes*** ».

La Revue Nationale Volontaire sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) a été conduite de manière participative par le Ministère du Plan qui a mis en place un Comité Technique de Supervision comprenant la Direction Générale du Plan et de la Prospective, l'Institut National de la Statistique, le Secrétariat Exécutif du Conseil National de l'Environnement et du développement Durable (CNEDD), le Ministère en charge des Affaires Etrangères et de la Coopération, et les Agences du Système des Nations Unies (PNUD, PAM, UNICEF).

Pour la collecte de données et informations, une équipe de consultants a été sollicitée. Il a été également mis en place un Comité technique interministériel comprenant différents experts impliqués dans la planification et le suivi-évaluation de la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI) Niger Horizon 2035 et du Plan de Développement Economique et Social (PDES) pour la période 2017-2021.

Toutes les parties prenantes ont été associées à la revue : services publics, associations et organisations non gouvernementales, partenaires techniques et financiers, secteur privé et autres acteurs de la société civile. Des rencontres d'appropriation et de partage ont été organisées aux différentes étapes du déroulement du processus : au démarrage de la mission, lors de la collecte des données et informations, les discussions sur les conclusions préliminaires et la validation technique des conclusions de la Revue.

INTEGRATION DES ODD DANS LA PLANIFICATION NATIONALE

Le Rapport précise les différents processus mis en œuvre pour la prise en compte des ODD dans la planification nationale et donne un aperçu général sur la mise en œuvre de tous les ODD, à l'exception de l'ODD 14 qui ne concerne pas le Niger.

Le Niger a notamment tiré parti des leçons apprises dans la mise en œuvre des OMD et de la coïncidence de calendrier entre l'adoption de l'Agenda 2030 et l'élaboration de la SDDCI, Niger Horizon 2035 et du PDES 2017-2021. Ainsi, les défis et enjeux des trois dimensions du Développement Durable (Social, Economie et Environnement) et des cinq P (Partenariat, Planète, Prospérité, Paix et Population) ont servi de base dans la détermination des mesures et actions à mener.

Le processus de priorisation a concerné 100 cibles et le Niger a retenu 43 cibles pour la période du PDES 2017-2021, A cela s'ajoutent les 57 cibles relatives aux conditions de mise en œuvre

et de partenariat. Les cibles retenues totalisent 137 indicateurs dont 43% ne sont pas disponibles ou renseignés dans la situation de référence établie en 2016.

PROGRES SUR LA THEMATIQUE DU FORUM

Un focus a été mis sur les 6 ODD relatifs à la thématique du Forum de Haut FPHN 2018.

- ⇒ **ODD 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable.** En 2017, au Niger, l'Hydraulique rurale a touché 17 503 999 habitants (soit 84 % de la population) et l'hydraulique urbaine a concerné 3 297 791 habitants (16 %), chiffres estimés sur la base des données du RGP/H (INS, 2012). Seuls 1,25% de la population rurale a accès à un service optimal d'eau potable et 65,76% en milieu urbain en 2017. En matière d'hygiène et d'assainissement, 2,6% de la population accès à un service optimal et 6,2% à un service basique en 2016.
- ⇒ **ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.** La situation est semblable pour l'accès aux services énergétiques, notamment eu égard au fait que malgré le potentiel énergétique élevé, la principale source d'énergie domestique reste le bois de chauffe. Les autres sources d'énergie sont parfois à un coût non abordable pour les ruraux et certains citadins. La consommation d'énergie reste faible et peu évolutive ; elle est estimée à 0,15 Kilogramme Equivalent Pétrole (KEP). La proportion de la population ayant accès à l'électricité s'accroît lentement mais significativement ; elle s'est accrue de 20% entre 2015 et 2017 passant de 15,4 à 18,5%. De plus, l'offre énergétique reste insuffisante, entraînant des délestages fréquents. Cela implique que dans les prochaines années, le Niger se doit de valoriser davantage son potentiel énergétique en parachevant la construction du barrage hydroélectrique de Kandadji, en promouvant l'utilisation du gaz, de l'énergie solaire et autres énergies renouvelables. Mais les principaux défis restent l'accroissement de l'offre énergétique et la question du prix. Bien que le prix de l'énergie reste l'un des plus faibles de la sous-région après la Côte d'Ivoire ; il reste tout de même un frein à l'investissement dans le secteur.
- ⇒ **ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables** - Les villes du Niger sont constituées de la capitale, des chefs-lieux des régions et de certains chefs-lieux de départements érigés en villes. La capitale Niamey à elle seule concentre 40% de la population urbaine. La forte croissance démographique dans les villes et même dans les établissements urbains et ruraux pose une diversité de problèmes sociaux et de cadre de vie, et plus particulièrement ceux d'accès à un logement décent, de la gestion des déchets domestiques solides ou liquides.

Toutefois, les investissements réalisés et les mesures prises ces dernières années ont conduit à faire reculer le nombre de personnes vivant dans des logements non adéquats. La population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats est passée de 53,1% en 1992, 28,8% en 2012 à 14,7% en 2017. Selon le PDES 2017-2021, elle devrait atteindre 10% en 2021.

En matière de gestion des déchets solides municipaux, des efforts sont faits pour leur collecte, leur traitement et même leur valorisation. Un texte de loi pour interdire l'importation et l'utilisation des sachets plastiques (servant d'emballage) a été pris. Les ambitions affichées sont réelles. Pour les réaliser, deux défis sont à surmonter : celui de la gouvernance des villes, de la coordination entre différents départements ministériels impliqués dans le développement urbain et celui de l'amélioration des capacités des administrations de la ville en matière de planification, de programmation et de suivi-évaluation du développement urbain durable de manière à ce que des actions et mesures pertinentes soient prises et que les cibles et tous les indicateurs de l'ODD11 soient suivis. Il y a lieu de rappeler que seuls 12% des indicateurs de l'ODD 11 ont pu être renseignés.

⇒ **ODD 12 : Établir des modes de consommation et de productions durables** - Depuis 2013, le Niger dispose d'un programme décennal assorti d'un plan d'actions et d'un document de plaidoyer sur les Modes de Productions et de Consommations Durables (MPCD). En 2016, le Niger a adopté un Code des Marchés Publics et des Délégations de Service Public, texte qui internalise les directives de l'UEMOA, en la matière. Le Niger a pleine conscience que les modes de consommation et de production non viables en vigueur engendrent des impacts considérables sur l'environnement, en termes de pollution et d'épuisement des ressources non renouvelables surtout en zone aride dont le Niger est un des pays les plus concernés. Mais pour l'ODD12, le Niger se donnera les moyens pour surmonter ses difficultés actuelles en matière de renseignement des indicateurs. Un partenariat avec les Institutions Internationales, une concertation multi-acteurs, des moyens logistiques, humains et financiers conséquents permettront au Niger de produire régulièrement les données et informations sur sa performance en matière de promotion des MPCD.

⇒ **ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité**- Le Niger, est confronté à une forte dégradation de ses terres et de ses ressources naturelles qui impacte lourdement sur la sécurité alimentaire, la résilience des systèmes de production, les infrastructures économiques et autres moyens d'existence des ménages. Pour y faire face, le Niger a adopté divers documents d'orientation, dont entre autres, la Politique Nationale en matière d'Environnement et de Développement

Durable (PNEDD), le Plan Forestier National (PNF), le Cadre Stratégique de la GDT (CS/GDT) et son plan d'investissement 2015 – 2029.

La lutte contre la dégradation des terres se fait à travers des aménagements forestiers, des récupérations de terres dégradées accompagnées de plantation forestières. En 2017, le Niger comptait 164 830 ha de surfaces forestières sous aménagement et a procédé à la récupération de milliers d'hectares de terres dégradées. D'ici à 2030, le Niger s'engage à atteindre la Neutralité Dégradation des Terres (zéro dégradation de terres), à réduire les superficies dégradées de 9% à 5% et augmenter de 17% à 19% la couverture végétale.

Mais, le principal enjeu pour le pays est d'inverser la tendance à la dégradation des ressources naturelles, dans un double contexte de changement climatique et de croissance démographique. Pour cela, le Niger se propose : (i) d'inciter au changement de comportement des citoyens pour une gestion rationnelle des ressources naturelles et (ii) d'investir davantage sur la Gestion Durable des Terres et des Eaux (GDTE). Toutefois, à court terme, il s'agira surtout de disposer de données et informations fiables sur les différents indicateurs de l'ODD15 en définissant plus précisément les indicateurs à suivre, les objectifs-cibles pour chaque indicateur et les actions à mener pour les réaliser.

⇒ **ODD 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser** - Le partenariat mondial pour le développement durable s'articule autour de quatre domaines qui sont abordés assez différemment : la mobilisation des ressources internes et externes ; l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation ; le renforcement des capacités du pays à s'insérer dans le monde ; la mise en cohérence des politiques et le renforcement des capacités du pays en matière de suivi-évaluation et de reddition des comptes.

Dans ce cadre, des efforts sont consentis. Il s'agit, entre autres de :

✓ *Financement du développement durable* est assuré sur des ressources internes et externes qui varient selon les années. En 2017, les recettes budgétaires représentaient 14,4% du PIB dont 13,1% proviennent des recettes fiscales. Cependant, entre 2015 et 2017, la contribution des ressources internes au budget national a baissé de 62% à 58,2% et les recettes externes se sont accrues de 29,4% à 41,8% des recettes totales. De 2015 à 2016, les investissements directs étrangers ont baissé de 47% en passant de 532,45 millions USD à 281,35 millions USD. Les envois de fonds des travailleurs migrants représentent 0,48% du PIB (2015).

Le volume global de la dette est passé de 23,8% en 2007 à 41,6% en 2017. Malgré, cette hausse, le Niger reste en dessous du seuil de soutenabilité de la dette qui est de 70% du PIB fixé dans le cadre des critères de convergence de l'UEMOA.

Au cours de ces 5 dernières années, le service de la dette en proportion des exportations a plus que doublé passant de 2,4% en 2012 à 5,5% en 2017.

- ✓ *Utilisation de nouvelles Technologies* – Pour promouvoir l'utilisation de nouvelles technologies, le Niger a adopté en 2012, une Politique sectorielle de télécommunications et des TIC dont l'objectif est de réduire la fracture numérique et insérer le Niger dans la société de l'information et du savoir. A cet effet, une Agence Nationale de la Société de l'Information (ANSI) a été créée à la Présidence de la République. Entre 2016 et 2017, le taux de pénétration des services télécoms est passé de 38,43% à 43,71% ; celui de la pénétration du mobile, de 37,8% à 42,6%, le taux de pénétration de l'internet fixe est passé de 0,11% à 0,79% et le nombre de points de contact est passé de 84 à 92. seulement 4% de la population ont accès à l'Internet si on considère l'internet mobile.
- ✓ *Promotion des échanges commerciaux* - L'évolution des transactions commerciales du Niger avec l'extérieur a été marquée, en 2017, par une amélioration du déficit de la balance commerciale sous les effets conjugués d'une hausse des exportations et d'une contraction des importations. Ainsi, les exportations sont passées de 355,2 Milliards de FCFA en 2016 à 375,9 Milliards en 2017, soit une hausse de 20,7 Milliards (+5,8%). Les importations sont passées de 997,4 Milliards en 2016 à 993,5 Milliards en 2017, soit une baisse de 3,9 Milliards (-0,4%).
- ✓ *Partenariats multipartites* - Les principaux partenaires bilatéraux et multilatéraux du Niger disposent, chacun d'un programme-pays de durée variable (3-5ans ou plus) qui s'efforce de respecter les principes de la déclaration de Paris sur l'Efficacité de l'Aide, en termes d'appropriation, d'alignement et de reconnaissance du leadership de l'Etat. C'est ainsi, qu'ils reconnaissent la SDDCI, le PDES et les politiques sectorielles (des domaines qui les intéressent) comme des cadres de référence pour toute action à mener en faveur des populations nigériennes. De plus, au plan opérationnel et à travers de multiples cadres de concertation Etat-PTF, ils respectent les principes de ciblage géographique ou social pour les investissements à réaliser (en particulier pour les infrastructures sociales de base) et les personnes à soutenir (en particulier dans les mesures de protection sociale et de prise en charge des vulnérables affectés par des catastrophes ou des crises alimentaires).
- ✓ *Partenariat avec la société civile* : rôle du volontariat dans la mise en œuvre des ODD - Le Niger reconnaît la place et le rôle importants des Volontaires dans les actions de développement, en particulier auprès des groupes vulnérables et des collectivités territoriales. C'est pour cela que furent (i) adoptée la loi sur le Volontariat au Niger en mars 2014 et (ii) installée l'Agence Nigérienne du

Volontariat pour le Développement (ANVD) en Avril 2014. Les Volontaires du Niger avec l'appui du Programme VNU et de France-Volontaires sont engagés dans les actions de promotion, de plaidoyer et d'intégration du volontariat pour la Paix et le Développement. Leurs interventions contribuent à la mise en œuvre des Engagements internationaux auxquels le Niger a souscrit, notamment de l'Agenda 2030.

- ✓ *Place et rôle du Partenariat public-privé* - Pour la période 2015-2016, le Niger a signé une douzaine de conventions de partenariat public-privé pour un montant d'environ 2,408 milliards USD (1324 milliards de FCFA). Les investissements concernent surtout le désenclavement du pays par le chemin de fer et les routes bitumées ou en terres.

- ✓ *Production régulière de données et informations de qualité* –

L'Information statistique est encadrée par la loi N° 2004-011 du 30 mars 2004 modifiée et complétée par la loi N°2014-66 du 05 novembre 2014, afin de répondre plus efficacement aux besoins en informations statistiques de qualité. Depuis 2008, le Niger s'est doté d'un document de Stratégie Nationale de Développement de la Statistique qui est à sa troisième phase de mise en œuvre (2016-2018). Le Système Statistiques National bénéficie de l'appui de plusieurs partenaires dont l'Union Européenne, la Banque Mondiale, l'UNICEF, le PNUD, l'UNFPA, PAM et la Commission de l'UEMOA.

Ce premier rapport national de revue volontaire, met en exergue le niveau de prise en compte des ODD, dans sa stratégie d'édification d'un pays émergent à l'horizon 2035.

D'une manière générale, le rapport fait état d'une tendance contrastée dans l'atteinte des objectifs et plus particulièrement ceux qui sont retenus pour le forum de Haut Niveau de juillet 2018. Le Niger a besoin de toute évidence, de renforcer ses actions pour un accès universel à l'eau potable, valoriser son fort potentiel énergétique (notamment le solaire) et le rendre accessible à tous, réduire la proportion de ménages vivant dans des villes mal viabilisées et des logements non adéquats et, à mettre à l'échelle ses expériences réussies et bonnes pratiques en matière de gestion durable des terres et des écosystèmes terrestres. Pour cela, le Niger mise sur une transformation radicale du système éducatif, la création de compétences avérées dans tous les secteurs de l'économie nationale et un changement de comportement social et sociétal aussi bien en milieu urbain que rural.

Dans les prochains mois, le Niger va entamer un quadruple exercice de :(i) renforcer la compréhension de tous les acteurs sur les défis à relever pour l'accomplissement de l'Agenda 2030, (ii) actualiser les plans d'actions nationaux ou sectoriels de manière à mieux définir les actions à mener et les objectifs quantitatifs spécifiques à atteindre, (iii) définir ou actualiser

les cadres de mesure de mise en œuvre de la SDDCI, du PDES et des politiques sectorielles, (iv) clarifier, compléter ou définir un cadre institutionnel pertinent tenant compte du caractère multisectoriel de chaque ODD et des mécanismes d'inclusion de la société civile et du secteur privé et de concertation avec les PTF, (v) clarifier la répartition des tâches dans la collecte, le traitement et la gestion des données et informations relatives aux ODD au sein du Système National de Statistiques ; (vi) actualiser et compléter dans un délai d'un an maximum la situation de référence sur les cibles et indicateurs retenus dans le PDES et (vii) dérouler un plan d'information et de communication de l'ensemble de la population sur les ODD.

Le Niger continuera ses efforts de mobilisation des ressources internes, et d'attraction des investisseurs étrangers pour le développement des infrastructures économiques structurantes, la réduction de la fracture numérique et le développement d'un secteur privé performant et compétitif en Afrique de l'ouest et dans le reste du monde.

Ainsi, progressivement et à termes, le Niger améliorera sa position dans le classement des pays selon l'Indice ODD.

INTRODUCTION

Le Niger est signataire de l'agenda 2030 pour le développement durable adopté en septembre 2015. L'agenda 2030 fait suite à l'agenda 21 qui a défini les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) que le Niger s'est évertué à mettre en œuvre. Avec les ODD, le processus de développement durable entamé lors du Sommet de Rio en 1992, prend un tournant particulier de sa fusion avec l'élimination de la pauvreté. Les ODD résultent d'un processus inclusif de discussions et négociations regroupant les acteurs publics, la société civile, le monde des affaires et de l'industrie, le milieu scientifique, les institutions du système des nations unies, les dirigeants politiques et même les commissions économiques régionales.

L'agenda 2030 engage tous les pays à œuvrer de concert pour : 1) les populations ; 2) la prospérité ; 3) la planète, 4) la paix et 5) le Partenariat mondial. Les actions prévues concernent les trois domaines du développement durable : le Social, l'Economie et l'Environnement. Il a défini 17 objectifs déclinés en 169 cibles à atteindre d'ici 2030 et couvrant 6 domaines prioritaires : (i) la dignité (la lutte contre la pauvreté et les inégalités) ; (ii) l'accès à la santé et au savoir ; (iii) le développement économique inclusif ; (iv) la protection des écosystèmes ; (v) la justice et (vi) le partenariat mondial.

Pour chaque objectif, ont été également définis des cibles et indicateurs qui permettent de mesurer leur évolution dans la mise en œuvre. Cette évolution, notamment des différents pays du monde est souvent discutée dans certains cadres politiques de haut niveau dont les assises du Forum Politique de Haut Niveau (FPHN), se tenant annuellement à New York au siège des Nations-Unies.

Le Niger s'est inscrit cette année 2018 pour présenter son premier Rapport National Volontaire au FPHN 2018 dont la thématique porte sur la « **Transformation vers des sociétés durables et résilientes** ».

Le Rapport précise les différents processus mis en œuvre pour la prise en compte des ODD dans la planification nationale et donne un aperçu général sur la mise en œuvre de tous les ODD, à l'exception de l'ODD 14 qui ne concerne pas le Niger.

Le Rapport fait un focus sur la thématique du FPHN 2018 qui porte sur les ODD suivants: (i) ODD 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable ; (ii) ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable ; (iii) ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ; (iv) ODD 12 : Établir des modes de consommation et de productions durables ; (v) ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité; (vi) ODD 17 : Renforcer les

moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser.

1. CONTEXTE NATIONAL

CARACTERISTIQUES ECOLOGIQUES

Pays sahélien, le Niger a une superficie de 1 267 000 km². Il est limité à l'ouest par le Mali et le Burkina Faso, à l'Est par le Tchad, au Nord par la Libye et l'Algérie et, au Sud par le Bénin et le Nigeria. C'est un pays continental situé à 700 km au nord du Golfe de Guinée, à 1 900 km à l'est de la côte Atlantique et à 1 200 km au sud de la Méditerranée. Les deux tiers (2/3) du territoire sont désertiques. Le relief est peu contrasté à cause des altitudes comprises généralement entre 200 et 500 mètres, s'élevant progressivement du sud-ouest au nord-est.

Au plan climatique, le pays fait face à une aridité sans cesse croissante, marquée par une pluviométrie faible (variant de moins de 100 mm à moins de 900 mm par an), inégalement répartie dans le temps et dans l'espace. Sur la base de la pluviométrie ont été définies, (4) grandes zones bioclimatiques : (i) la zone soudanienne, (ii) la zone sahélo-soudanienne et sahélienne, (iii) la zone sahélo-saharienne, (iv) la zone saharienne désertique, représentant respectivement environ 1%, 10%, 12% et 77% de la superficie totale du territoire.

POPULATIONS

La population nigérienne est estimée à 21 466 862 habitants en 2018 contre 7 754 610 habitants en 1990. Le Niger a l'un des taux de croissance démographique les plus élevés du monde. Selon le RGP/H, 2012, il est de 3,9%. Cette forte croissance résulte des progrès réalisés dans la réduction de la mortalité des enfants de moins de cinq ans, du retour massif des migrants suite aux événements sociopolitiques survenus dans certains pays de la sous-région (Mali, Libye, Côte d'Ivoire, Nigéria etc.) et surtout de la forte fécondité (7,1 enfants en moyenne par femme). La population est majoritairement jeune (52% ont moins de 15 ans) avec un taux d'alphabétisation de 28,2 % en 2017 selon l'INS.

En 2030, il est attendu que la population soit le double de celle de 2012, du fait essentiellement d'une croissance démographique très forte (de 3,9%), largement favorisée par la précocité des mariages (28% des filles de 15 ans et 76,3% des jeunes filles de 20-24 ans sont mariées), un contrôle insuffisant de l'espacement des naissances, une faible utilisation des contraceptifs et un faible taux de scolarisation et d'éducation des filles.

Les trois quarts (3/4) de cette population restent concentrés dans les zones méridionales au sud, sur une bande de terre de 150 km de large et environ 2000 km de longueur. La densité varie de moins de 1 habitant /km² au Nord dans la région d'Agadez (qui abrite seulement 3% de la population totale), à 34,7 habitants /km² dans celle de Maradi. Dans certaines communes de la Région de Zinder comme Wacha, la densité est estimée à 129 habitants / km² (PDC Commune de Wacha, 2010).

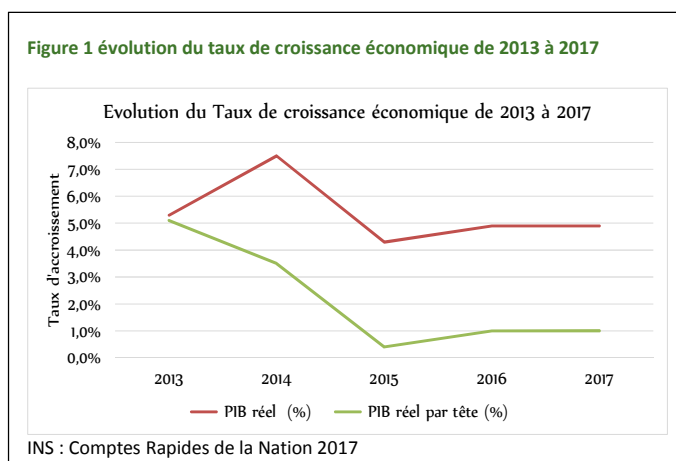
Le Niger fait partie des pays les moins avancés et dont l'indice de développement humain est le plus faible. En 2014, selon l'INS, environ 38,3% à 47% des nigériens font partie de la classe des défavorisés ; la classe moyenne représenterait entre 46,2% à 51,7% de la population (INS, RECM, 2015).

Le taux de couverture sanitaire au niveau national est de 48,47% en 2015 et plus de la moitié de la population (51,53%) se trouve à plus de 5 kilomètres d'un service de santé. Le taux brut de scolarisation avoisine les 74%. L'accès à l'eau potable n'est assuré que pour 43,1% des ruraux.

ECONOMIE

L'économie nigérienne connaît une croissance en dents de scie du fait essentiellement que le secteur primaire qui constitue 43% du PIB reste encore très sensible aux variations climatiques. Malgré cela, au cours de la période 2012-2016, il a été enregistré un taux de croissance moyen de l'ordre de 6,7% en termes réels ; cette croissance a concerné tous les secteurs : 7,0% pour le secteur primaire, 13,2% pour le secteur secondaire et 6% pour le tertiaire.

Selon les estimations de l'INS (avril 2017), le taux de croissance économique a amorcé une légère remontée à partir de 2016 (après une baisse drastique) pour rester stable à 4,9% en 2016 et 2017. Rapporté par habitant, le PIB nominal enregistre une hausse de 0,8% en 2017, passant de 234 317 FCFA en 2016 à 236 300 FCFA en 2017, après celle de 1,2% en 2016 (figure 1).



Le pays recèle d'importantes ressources minières ; il est le quatrième producteur mondial d'uranium, mais sa production connaît un très fort ralentissement du fait de la chute des prix du minerai. Les autres minerais sont le pétrole et l'or dont la production est assez faible. Le secteur minier dans son ensemble, tout en contribuant de façon importante aux recettes fiscales de l'État, est peu générateur d'emplois.

L'Agriculture demeure la principale source de richesse du pays, malgré l'aridité du climat et la fragilité de ses écosystèmes. Elle représente 43,2% du PIB et emploie plus de 80% de la population. L'agriculture est de type familial avec un faible niveau de productivité et des investissements limités au niveau de l'exploitant. Elle reste peu fiscalisée du fait de la vulnérabilité des systèmes de production au changement climatique et autres facteurs de contrainte.

L'économie nigérienne a un caractère informel. Le secteur privé formel est peu développé du fait probablement de l'enclavement du pays, de l'éloignement des ports, de la petite taille du marché qui vient s'ajouter à un environnement pas toujours propice aux investissements, même si le pays a fortement amélioré sa position pour le « doing business ».

Malgré sa situation d'enclavement, son climat incertain et une économie partiellement dépendante du marché extérieur (la balance commerciale est déficitaire de 17,8%), le taux d'inflation est maîtrisée et maintenue à 0,6%, en deçà de la norme communautaire (<3%).

GOVERNANCE, ADMINISTRATION

Depuis 2011, le Niger est dans une situation de stabilité politique relative. Des progrès sont notés dans la consolidation de la démocratie avec la mise en place de toutes les institutions prévues par la Constitution et la poursuite des efforts en matière de respect des droits et libertés des citoyens.

Au plan administratif, le Niger a opté pour un partage de responsabilités entre l'Etat central et les collectivités territoriales auxquelles certaines compétences sont transférées. Les autorités coutumières reconnues par la loi comme des auxiliaires de l'administration sont associées à la gestion de la cité. L'Etat gère les domaines de souveraineté (la sécurité, la défense nationale, la justice, les relations internationales et la monnaie) et assure l'impulsion, l'orientation, la coordination et le contrôle en matière de politique publique de développement. Quant aux collectivités territoriales, elles ont pour missions la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement relevant de l'intérêt local. Les autorités coutumières sont représentées comme membres sans droit de vote des Conseils régionaux ou municipaux.

Le territoire est subdivisé en 8 régions administratives dirigées par des Gouverneurs, 63 départements dirigés par des Préfets, 255 Communes urbaines et rurales et 4 villes à statut particulier. Les Régions et les Communes sont les Collectivités Territoriales ; elles sont dotées d'un Conseil élu au suffrage universel et d'un Exécutif composé en partie d'élus et de cadres techniques et administratifs recrutés ou mis à disposition par l'Etat Central.

SITUATION SECURITAIRE

La situation sécuritaire du Niger reste fragile du fait des menaces et attaques directes sur le territoire de groupes terroristes installés dans trois de ses pays frontaliers : le Nigéria, le Mali et la Libye. À partir de février 2015, les attaques continues de la secte BokoHaram et leurs impacts sur la cohésion sociale demeurent la principale menace à la sécurité au Niger. Depuis lors, plusieurs attaques ont eu lieu dans la région de Diffa, provoquant le déplacement interne de milliers de personnes et exacerbant une situation humanitaire déjà critique. Ces attaques continuent en 2017, même si leur fréquence a diminué. Le groupe BokoHaram est devenu moins virulent, mais le Mouvement pour l'Unité et le Jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO),

basé au Mali, mène des attaques de plus en plus fréquentes, intensives et mortelles dans la région de Tillabéri depuis 2016.

Toutefois, le pays a pris des mesures énergiques pour assurer l'intégrité de ses frontières, la paix et la quiétude de ses populations. L'armée nigérienne mène des missions de maintien de la paix dans les pays voisins. La coopération militaire s'est renforcée avec des pays d'Europe, les Etats-Unis et les pays voisins (Nigeria, Mali, Tchad, Burkina, Mauritanie).

PERSPECTIVES EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT

Le Niger a adopté, durant ces dix dernières années, une diversité de documents de politique et de stratégie de développement ainsi que des textes législatifs et réglementaires pour créer les conditions d'un développement durable et d'un mieux-être des populations. Pour les prochaines années et à l'horizon 2035, les orientations et actions majeures à mener sont définies dans la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive, Niger 2035. Ce document constitue le credo de l'ensemble des parties prenantes pour l'émergence d'une classe moyenne, l'émergence économique et la renaissance culturelle du pays. Cette SDDCI a été traduite en programmes concrets d'actions dans un plan quinquennal de développement économique et social (2017-2021) sur lesquels il est attendu la mobilisation de la Nation et l'alignement des partenaires techniques et financiers du pays. La SDDCI-Niger 2035 et le PDES 2017-2021 sont les cadres stratégiques de référence pour la mise en œuvre du Programme de l'Agenda 2030 des Nations Unies.

2. METHODOLOGIE ET PROCESSUS DE PREPARATION

La Revue Nationale Volontaire sur les ODD a été conduite de manière participative par le Ministère du Plan qui a mis en place un Comité Technique de Supervision comprenant la Direction Générale du Plan et de la Prospective, l'Institut National de la Statistique, le Secrétariat Exécutif du Conseil National de l'Environnement et du Développement Durable (SE/CNEDD), le Ministère chargé des Affaires Etrangères et de la Coopération, et les Agences du Système des Nations Unies (PNUD, PAM, UNICEF).

Afin de faciliter la collecte de données et des informations, un Comité technique interministériel a été mis en place. Il repose sur le dispositif de planification et de suivi-évaluation du PDES composé outre de l'INS, des directions des statistiques, des études et de la programmation des différents départements ministériels.

La facilitation des rencontres du Comité technique a été assurée par une équipe de consultants dont le rôle est de faire la synthèse des discussions et la production des rapports d'étape sur la revue.

Les principales étapes de la revue sont les suivantes :

1. Rencontre de cadrage et d'adoption de la méthodologie au démarrage de la Revue avec le Comité Technique de Supervision ;
2. Rencontres d'appropriation et de partage des parties prenantes, en particulier les DS et DEP des Ministères afin de partager la démarche et adopter une feuille de route pour la collecte de données et la production du rapport de revue ;
3. Collecte de données et informations auprès des administrations concernées. Celle-ci a concerné les cibles et indicateurs prioritaires, les politiques et programmes sectoriels en cours ;
4. Rédaction d'un rapport provisoire ;
5. Examen du rapport par le Comité Technique Interministériel ;
6. Rédaction du rapport conformément au canevas des Revues Nationales Volontaires.

3. POLITIQUE ET ENVIRONNEMENT FAVORABLES

Ce chapitre traite de l'alignement et l'intégration des ODD dans les politiques publiques.

3.1. PRISE EN COMPTE DES ODD DANS LES CADRES NATIONAUX

Dans le cadre du processus d'intégration des ODD dans les cadres nationaux de développement, le Ministère du Plan à travers la Direction Générale du Plan et de la Prospective avait adopté une démarche participative qui a consisté à d'abord tirer des leçons de la mise en œuvre des OMD de 2000 à 2015, et a procédé à une priorisation des cibles et indicateurs.

Le Niger a ainsi, tiré parti de la coïncidence de calendrier entre l'adoption de l'Agenda 2030 et son cycle de planification stratégique à long terme et de planification quinquennal pour son développement. Ainsi, le processus d'appropriation des ODD a été intégré dans la démarche participative de planification et de programmation. Mais de manière spécifique, l'appropriation s'est faite en diverses étapes :

- ✓ Exercice de priorisation des cibles avec l'appui de l'OIF (utilisation des outils GADD et grille de priorisation) ;
- ✓ Priorisation des cibles des ODD avec l'appui du PNUD (sur la base de MAPS et utilisation des outils, RIA) sur la base des orientations stratégiques du Niger contenues dans le PDES 2017-2021 en lien avec la SDDCI ;
- ✓ Contextualisation (domestication) des ODD par l'INS en concert avec le Ministère du Plan et les autres ministères sectoriels et en partenariat avec les agences du Système des Nations Unies ;
- ✓ Atelier de formation des formateurs sur l'intégration des ODD dans les cadres stratégiques sectoriels au profit de 12 ministères sectoriels et l'INS avec l'appui de l'UNFPA en 2017 ;
- ✓ Intégration et prise en compte des ODD dans le PDES 2017-2021 ;
- ✓ Etablissement d'une situation de référence sur les indicateurs priorités.

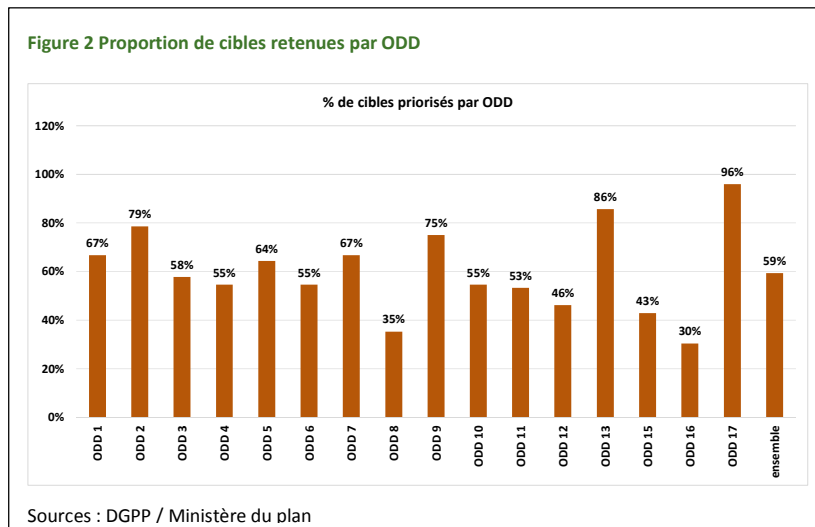
L'intégration des ODD dans le PDES 2017-2021 s'est faite selon la méthode d'Analyse Rapide Intégrée - Rapid Integrated Assessment (RIA). Quatre thématiques ont été prises en compte :

- (i) le développement du capital humain (ODD 1 à 6),
- (ii) la promotion d'une croissance forte, inclusive et durable (ODD 7 à 11),
- (iii) la protection de l'environnement (ODD 12 à 15),

(iv) la promotion d'une bonne gouvernance sous toutes ses formes ODD (16).

La contextualisation des indicateurs des ODD a porté sur tous les ODD à l'exception du N°14 réservé aux pays possédant un littoral, soit un ensemble de 220 indicateurs.

En définitive, le rapport sur les métadonnées fait ressortir 159 cibles dont 100 relatives aux progrès vers les ODD et 59 relatives aux conditions de mise en œuvre et de partenariat. Sur les 100 cibles à prioriser, 43 ont été retenues. Les cibles relatives à la mise en œuvre et au Partenariat ont été retenues dans leur grande majorité. Le nombre de cibles retenues varie d'un ODD à l'autre (**figure 2**).

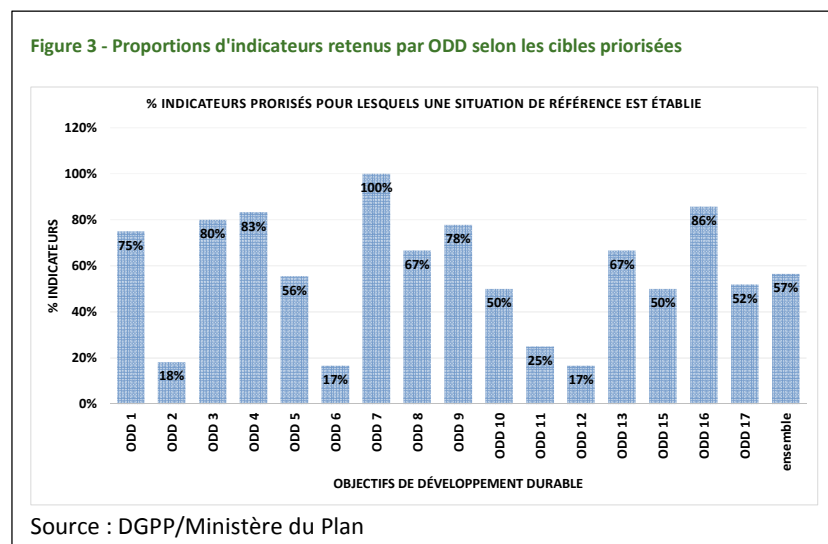


Les cibles retenues totalisent 137 indicateurs dont 43% ne sont pas disponibles ou renseignés dans la situation de référence établie par l'INS.

La situation est surtout critique pour les ODD 2, 11 et 12 où moins de 25% des indicateurs sont renseignés ; elle

est moyenne pour les ODD 5, 8, 10, 13, 16 et 17 où des données existent pour plus de la moitié et au plus deux tiers des indicateurs ; pour le reste des ODD 1, 3, 4, 7, 9 et 16, elle est acceptable (**Figure 3**).

Toutefois, il est noté également une absence de données désagrégées pour la plupart des indicateurs. C'est dire qu'un effort doit être fait pour que les capacités de l'INS et de ses partenaires du SSN soient davantage renforcées de manière à fournir aux décideurs des bases objectives



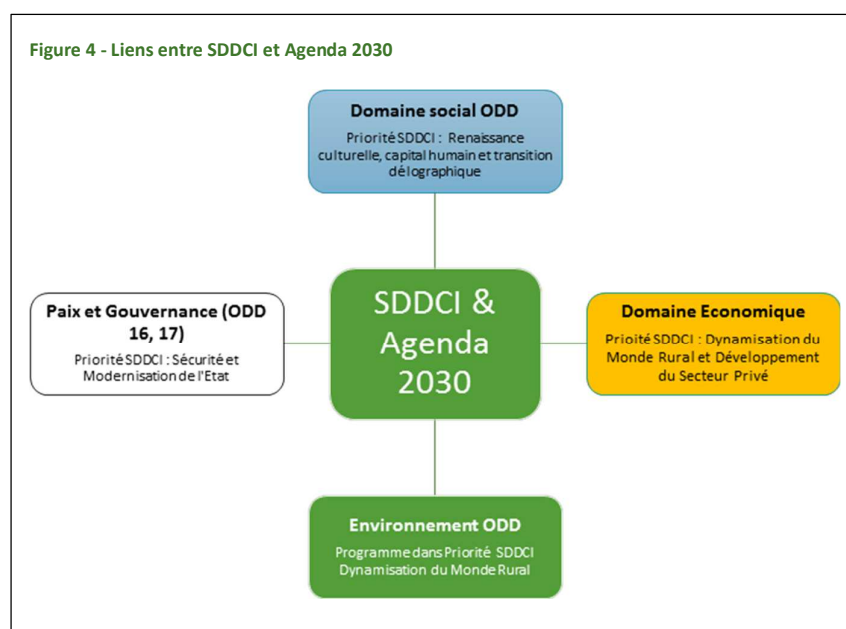
pour ajuster ou renforcer leurs actions. Cela implique, la clarification du dispositif de suivi-

évaluation des ODD en insistant notamment sur l’opérationnalisation des cibles et indicateurs, la coordination intersectorielle, le renforcement des capacités des institutions et l’inclusion effective de toutes les parties prenantes nationales de l’Agenda 2030.

3.2. INTEGRATION DES TROIS DIMENSIONS

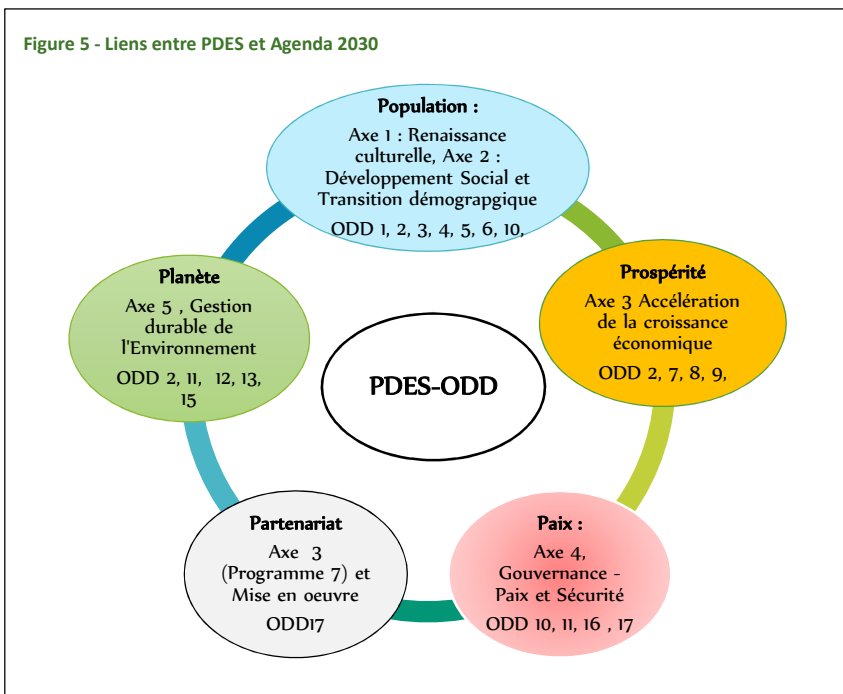
Le niveau d’intégration des trois dimensions (économique, sociale et environnementale) de l’Agenda 2030 n’est pas le même selon qu’il s’agisse du document de stratégie de développement et de croissance inclusive (SDDCI, Niger Horizon 2035) ou du Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2017-2021.

La SDDCI dont l’ambition est de faire du Niger à l’horizon 2035, « *un pays uni, démocratique et moderne, paisible, prospère et fier de ses valeurs culturelles sous-tendues par un Développement Durable, éthique, équitable et équilibré dans une Afrique unie et solidaire* » a retenu 6 domaines prioritaires d’actions.



Sur les 6 priorités retenues dans la SDDCI, 4 sont en lien direct avec les trois dimensions du Développement Durables les deux autres sont en rapport avec la paix et la Gouvernance (figure 4). La dimension sociale est surtout abordée à travers l’amélioration du capital humain, la dimension économique à travers le développement du secteur privé et la modernisation du monde rural ; la dimension environnementale est plutôt considérée comme un volet de modernisation du secteur rural (**Figure 4**).

Cependant, il y a lieu de constater que dans le premier plan quinquennal de mise en œuvre de la SDDCI qu'est le PDES 2017-2021, les précautions ont été prises non seulement pour assurer une meilleure intégration des trois dimensions des ODD et surtout sa cohérence avec les cibles et indicateurs priorités. En effet, le PDES 2017-2021 a fait de la gestion durable de l'environnement un axe stratégique spécifique. Ainsi, à



chacune des dimensions des ODD correspond un axe stratégique du PDES 2017-2021 qui prend en compte les cibles et indicateurs priorités.

Le PDES 2017-2021 prend en compte les cinq « P » de l'Agenda 2030 à savoir : la population à travers les axes 1 et 2, la prospérité à travers l'Axe 3, la Paix avec l'Axe 4, la Planète avec l'Axe 5 et le Partenariat qui intervient dans le cadre de la mise en œuvre des programmes des différents axes (**Figure 5**).

3.3.MECANISMES INSTITUTIONNELS

Les mécanismes institutionnels des ODD sont ceux définis pour la SDDCI et le PDES. Ils comprennent un dispositif de coordination, un dispositif de mise en œuvre, un dispositif de suivi et évaluation.

GOUVERNANCE

La supervision générale de la mise en œuvre du PDES intégrant l'agenda 2030 est placée sous l'autorité du Premier Ministre, Chef du gouvernement.

La gouvernance du PDES est assurée par le Conseil des Ministres présidé par le Président de la République et du Conseil National d'Orientation (CNO) du PDES, présidé par le Premier Ministre. Le conseil des Ministres approuve les décisions du CNO et informe le public à travers

des communications sur les actions menées et les progrès réalisés. Il veille également au respect des priorités du PDES lors de l'examen du projet de budget.

Le CNO est composé de l'ensemble des membres du Gouvernement et des responsables des Institutions de l'Etat. Il est chargé de : (i) apprécier l'état d'avancement de la mise en œuvre du PDES, (ii) donner les directives nécessaires à la bonne exécution du PDES, (iii) décider des éventuelles nouvelles orientations du PDES sur la base des résultats majeurs observés et des enjeux internationaux, (iv) apprécier les effets de la mise en œuvre du PDES sur le développement économique et social.

Le Conseil d'Orientation rend compte trimestriellement au Conseil des ministres de l'état d'avancement de la mise en œuvre du PDES. Le secrétariat du conseil est assuré par le Ministre en charge du Plan.

ANIMATION ET COORDINATION TECHNIQUE

Le Ministère du Plan assure la coordination technique de la mise en œuvre du PDES et des ODD. A ce titre, il assure le secrétariat du CNO et se fait assister par un Comité National de Coordination (CNC), des pôles de coordination sectorielle et de cellules régionales de Coordination.

Le CNC est un cadre de concertation regroupant les différents départements ministériels, les PTF, la société civile et le secteur privé. Il veille à la synergie entre les différents pôles de coordination sectoriels, à la qualité de l'information et des rapports soumis par les pôles sectoriels et Cellules Régionales.

Le Ministère du Plan a créé au sein de la Direction Générale du Plan et de la Prospective (DGPP), une Division de suivi des ODD.

Les pôles de coordination sectoriels sont des espaces de coordination et de dialogues avec tous les acteurs concernés. Ils sont structurés autour des priorités stratégiques du PDES et sont : (i) le pôle « transformation du monde rural », (ii) le pôle « secteur privé », (iii) le pôle « transition démographique, santé, éducation et formation », (iv) le pôle « infrastructure et équipement », (v) le pôle « hydraulique et assainissement », (vi) le pôle « gouvernance et modernisation de l'Etat » et (vii) le pôle « gestion du développement ».

Chaque pôle a pour rôle de veiller à l'exécution et à l'établissement des bilans périodiques des programmes du PDES. Il se caractérise par l'existence de : (i) un leadership porté par un Ministre, (ii) une équipe technique légère (3-5 cadres de l'administration publique), cheville ouvrière qui facilite la production de la documentation attendue et qui renforce les capacités des équipes des ministères techniques, (iii) des outils permettant la production d'une documentation pertinente et (iv) des cadres de concertation permettant le dialogue politique entre l'Etat, les PTF et les acteurs du secteur.

DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION

Le dispositif de suivi-évaluation s'intègre dans le cadre institutionnel du PDES. La production des données et informations sur les réalisations, effets et impacts de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 est de la responsabilité du Ministère en charge du Plan et plus particulièrement de l'Institut National de la Statistique.

Le dispositif de suivi-évaluation du PDES 2017-2021 a pour mandat d'impulser la mise en œuvre du PDES et fournir aux décideurs et aux différents acteurs, les informations utiles sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des programmes, les résultats enregistrés, les leçons apprises et les difficultés rencontrées, ainsi que les propositions de solutions pour améliorer la performance globale. Le dispositif fournit également des informations crédibles sur l'utilisation des ressources, la satisfaction des usagers du service public et l'amélioration des conditions de vie des citoyens.

L'INS coordonne les activités du Système Statistique National (SSN) et veille à la fiabilité et à la qualité des données statistiques, des indicateurs sociodémographiques et des agrégats macroéconomiques et les valide avant leur utilisation. Les autres structures du SSN sont les Directions des Statistiques (DS) des départements ministériels.

Au niveau régional, la coordination des flux d'information est assurée par une cellule régionale composée du Secrétaire Général Adjoint (SGA) du Gouvernorat, du Directeur Régional du Développement Communautaire et de l'Aménagement du Territoire et du Directeur Régional de l'INS. Cette cellule collecte et analyse les données sur les actions de développement en cours, assure la validation et la transmission régulière des rapports de suivi-évaluation du PDES.

CONSULTATION ET CONCERTATION DES ACTEURS

Les organes consultatifs et de concertations sont composés du comité Etat-Partenaires techniques et financiers (PTF) et les cadres de concertations sectorielles.

Le Comité Etat-PTF qui est placé sous la présidence du Ministre du Plan, veille à la synergie, la coordination et l'harmonisation de toutes les interventions publiques pour la mise en œuvre du PDES et conséquemment des ODD. C'est aussi un espace pour faciliter la mobilisation des ressources et de veiller de l'efficacité de l'aide publique au développement. Il sert également de cadre unique de dialogue entre le gouvernement et les partenaires dans le processus de suivi de la mise en œuvre du PDES. Il porte des appréciations sur la pertinence et le financement des programmes du PDES.

Les cadres de concertation sont créés autour des pôles de coordination sectoriels. Ils sont composés des représentants de l'Etat, des PTF, du secteur privé et de la société civile du secteur.

3.4. MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre de l'Agenda 2030 s'appuie sur les instruments définis dans le cadre du PDES. Toutefois, des instruments complémentaires sont à définir pour établir un focus spécifique sur les ODD et ce d'autant que toutes les cibles et tous les indicateurs n'ont pas été pris en compte dans le PDES 2017-2021.

Le premier instrument à prévoir est un Cadre stratégique Global pour l'Agenda 2030. Ce cadre sera une synthèse des documents de stratégies sectorielles ou intersectorielles pour la réalisation de chaque ODD ; chaque document de stratégie doit être complété par un Plan d'actions à long terme qui tient compte en priorité des cibles et indicateurs des ODD et des mesures de réformes politique, institutionnelle ou législative à prendre pour favoriser l'exécution de l'Agenda 2030 et l'atteinte de ses résultats.

Le plan à long terme peut être décliné en programme de travail et de financement triennal à intégrer dans le Document de Programmation Budgétaire Economique pluriannuel, instrument prévu par la Loi Organique relative aux lois des Finances et retenu par le PDES 2017-2021.

Pour le niveau régional, le Ministère en charge du Plan en rapport avec le Ministère de Développement communautaire et de l'Aménagement du Territoire proposera un Guide de planification et de suivi des ODD spécifiquement destiné aux Collectivités territoriales. Il s'agit d'intégrer les ODD dans les Plans de Développement Communaux (PDC) et Régionaux (PDR).

Le niveau de réalisation des différents plans ainsi que leurs effets et impacts doivent ressortir des rapports périodiques de suivi-évaluation du PDES, notamment : (i) le suivi d'exécution des programmes, (ii) le suivi des résultats, (iii) les revues des dépenses publiques, (iv) les évaluations de performance des politiques publiques et (v) les évaluations (à mi-parcours et finale) du PDES. En remplissant ces cinq fonctions, il fournira dans les délais requis les Rapports Annuels de Mise en Œuvre. Dans ces rapports un focus doit être fait sur les ODD.

De plus, périodiquement, il sera procédé à une revue nationale volontaire des ODD en général et des revues spécifiques sur les ODD pris individuellement.

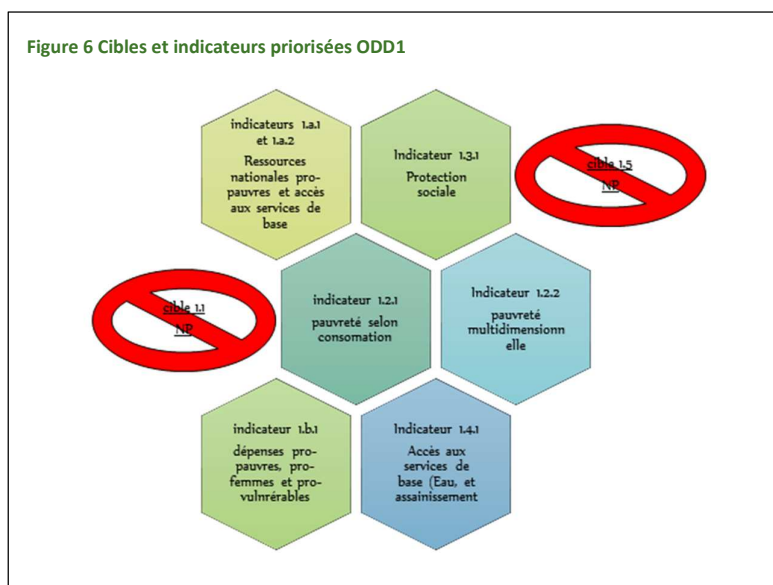
4. APERÇU GENERAL SUR LES PROGRES DE L'AGENDA 2030

Ce chapitre donne des précisions sur le choix des cibles et indicateurs opéré dans le cadre de l'élaboration du plan quinquennal 2017-2021 de développement économique et social. Il fait également un aperçu de la situation d'référence des cibles, ainsi que les progrès vers l'atteinte de chacun des ODD.

ODD1 ELIMINATION DE LA PAUVRETE

L'élimination de la pauvreté est l'un des challenges les plus importants pour un Niger émergent, « un pays uni, démocratique et moderne, paisible, prospère et fier de ses valeurs culturelles, sous-tendu par un développement durable, éthique, équitable et équilibré, dans une Afrique unie et solidaire » à l'horizon 2035 (SDDCI).

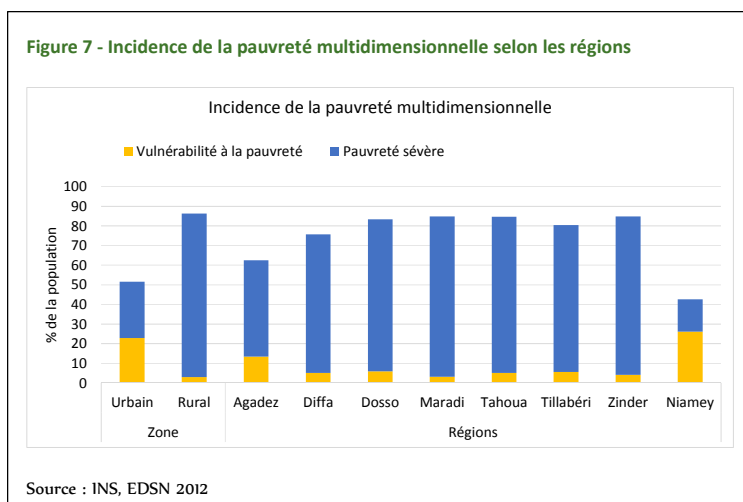
Figure 6 Cibles et indicateurs priorités ODD1



Pour la période 2017-2021, le Niger a retenu 5 cibles sur 7 dont 2 de mise en œuvre et 6 indicateurs permettant de traduire ses efforts vers l'élimination de la pauvreté (Figure 6).

L'ambition est de réduire l'incidence de la pauvreté calculée selon le modèle de

Figure 7 - Incidence de la pauvreté multidimensionnelle selon les régions



consommation des ménages de 45,1% en 2014 à 31,3 % en 2021 (PDES) et 20% en 2035 (SDDCI). Ces résultats seront atteints en menant des actions concomitantes dans tous les domaines du développement durable. Des progrès sont attendus dans tous les paramètres sociaux, économiques et environnementaux. Un

accent particulier sera mis sur la réduction des inégalités et l'émergence d'une large classe moyenne. Le bien-être général sera amélioré ; ce qui permettra de réduire la pauvreté multidimensionnelle en réduisant les écarts de pauvreté entre la Région-Capitale et les autres régions du pays ; écarts qui sont encore très grands comme le montre la **figure 7**.

La réduction des inégalités passera par le renforcement des mesures de protection sociale des personnes victimes des catastrophes, des conflits et des crises alimentaires et surtout par la mise en œuvre de la Politique Nationale de Protection Sociale (PNPS) adoptée en 2011.

L'Axe 1 de la PNPS porte sur la lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition à travers 5 domaines prioritaires d'actions : (i) le renforcement du dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires ; (ii) la poursuite et l'intensification de la lutte contre la pauvreté et la faim en focalisant les actions sur l'accentuation de l'approche genre et en accordant une attention particulière aux populations les plus vulnérables ; (iii) la mise en place de filets sociaux de sécurité (transferts accompagnés des actions de prévention /de promotion et transformation avec les subventions appropriées des prix pour les intrants/matériels /équipements; facilitation de l'accès aux crédits) et (iv) la promotion du changement de comportement dans le domaine de la nutrition (pratiques familiales essentielles).

ODD2 ELIMINATION DE LA FAIM

Pays Sahélien confronté régulièrement à de fortes variations climatiques, le Niger est souvent confronté à une insécurité alimentaire et nutritionnelle de plus ou moins grande ampleur. La sous-alimentation touche 50% de la population avec un écart entre la ville et la campagne et les ménages selon leur niveau d'éducation et leur taille.

L'insécurité alimentaire sévère touche en moyenne 5,6% de la population et la chronique environ 14%/an. L'ambition du Niger est de les réduire à 1% et 11% respectivement à l'horizon 2035.

La malnutrition touche principalement les enfants de moins de 5 ans. En 2016, il a été noté que 46,5% des enfants de moins de 5 ans ont un retard de croissance et 31,7% ont une insuffisance pondérale. A l'échelle nationale, la malnutrition aiguë sévère (MAS) touche 1,9% et varie selon le milieu, à 1,1% en milieu rural contre 2,1% en milieu urbain (INS-NIGER/PNUD, 2017).

Pour s'attaquer à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, le Niger a adopté plusieurs documents de politique, dont, entre autres la Stratégie de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et de Développement Agricole Durable ou Initiative 3N et la Politique Nationale de Sécurité Nutritionnelle (PNSN). L'objet de ces deux documents est de s'attaquer aux causes directes de la sous-alimentation et de la malnutrition tout en créant les conditions de

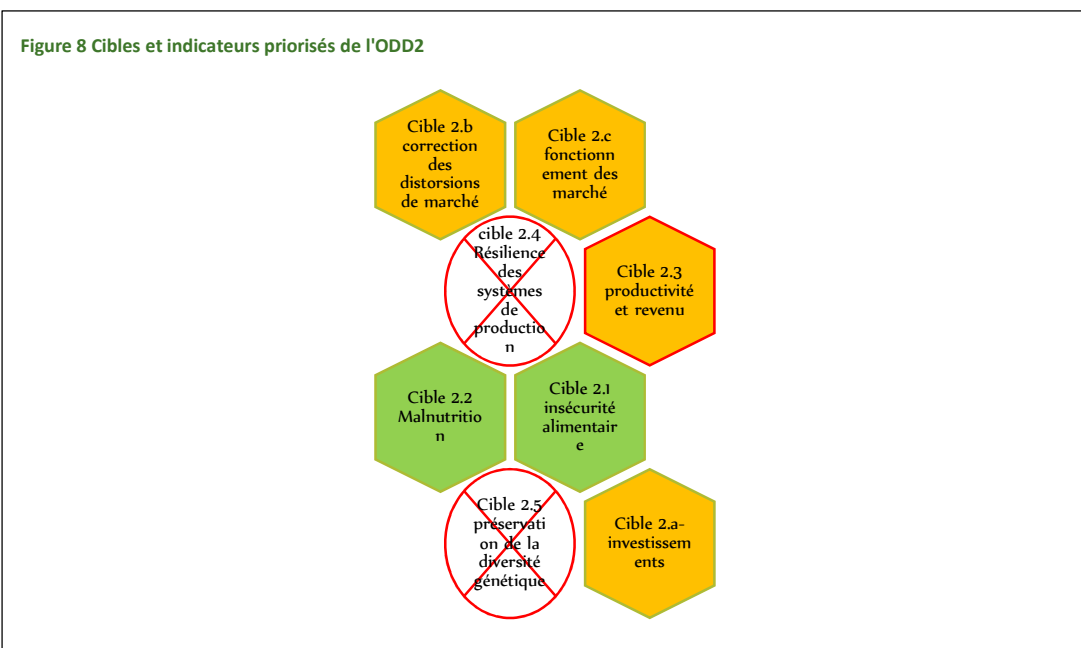
développement durable dans un contexte de risques agricoles multiples. L'Initiative 3N représente le Programme Faim Zéro du Niger et il est complété en cela par des documents de stratégie sur l'Environnement, l'adaptation au changement climatique et de protection sociale. La plupart de ces documents de politiques et stratégies s'inscrivent dans la vision du Niger, Horizon 2035 (SDDCI).

Pour atteindre les résultats escomptés, les investissements dans le secteur agricole seront accrus à hauteur de sa contribution au PIB national. Il est notamment prévu d'accroître la capacité productive des terres à travers, entre autres l'irrigation et divers aménagements pastoraux et forestiers, la modernisation de l'économie agricole et la sécurisation foncière.

Afin de respecter ses engagements dans le cadre de l'Agenda 2030, le Niger a priorisé des cibles et indicateurs de l'ODD2 pris en compte dans le PDES 2017-2021.

Ainsi sur les 8 cibles de l'ODD, six (6) cibles sont considérées, soit 75% de la totalité ; elles ont trait à l'élimination de la faim et à l'augmentation de la productivité du travail et du revenu des producteurs (2.1 ; 2.2 ; et 2.3) et aux conditions de mise en œuvre (2.a ; 2.b ; 2.c).

Pour ces cibles, seulement 25% des indicateurs retenus ont été renseignés dans la situation de référence. Les cibles de l'ODD2 non encore pris en compte ont trait au développement d'une agriculture durable (2.4 et 2.5).

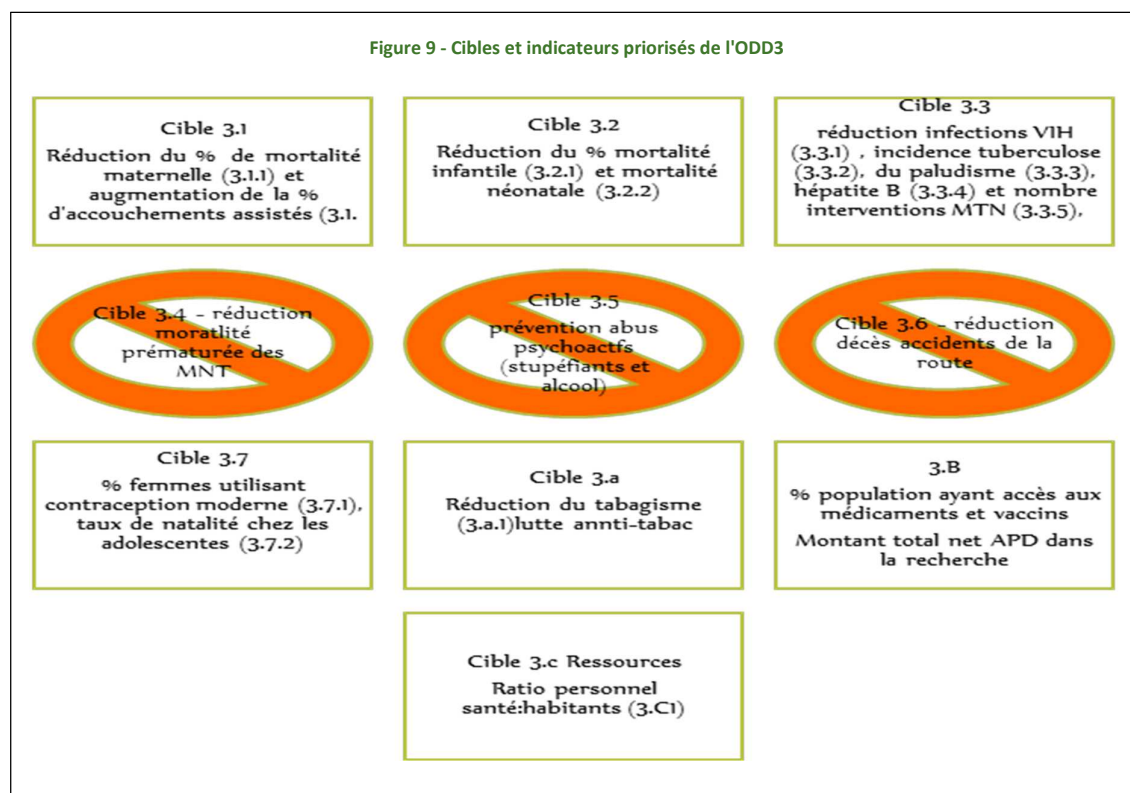


ODD3 BONNE SANTE ET BIEN-ETRE

Au cours de la période 2000-2015, correspondant aux OMD, le Niger a réalisé des progrès significatifs dans l'amélioration de son système de santé et la réduction de la mortalité infantile. Toutefois, pour assurer une bonne santé et un bien-être pour tous à l'horizon 2030, des efforts sont à faire et le Gouvernement entend faire d'importants investissements dans le domaine.

D'une manière générale, l'amélioration de la santé et du bien-être sera obtenue à travers : (i) l'augmentation de l'accessibilité des populations aux services de santé, (ii) le développement de la santé de la reproduction, (iii) l'accroissement de l'efficacité du système de prévention sanitaire, (iv) la gestion efficiente des ressources, (v) la disponibilité permanente en médicaments, vaccins, consommables, intrants alimentaires et thérapeutiques, réactifs, sang et dérivés de qualité, (vi) le renforcement de la gouvernance en matière de santé et (vii) la promotion de la recherche en matière de santé.

Dans le cadre de l'Agenda 2030, le Niger a retenu 7 cibles dont 3 de mise en œuvre et 15 indicateurs (figure 9).



D'ores et déjà, des engagements sont pris pour faire baisser le taux de mortalité maternelle de 520 en 2015 à 100 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2035 et réduire le taux de

mortalité infantile de 51 pour 1000 en 2015 à 25 pour 1000 en 2035 et le taux de fécondité de 7,6 en 2012 à 5 en 2035 (SDDCI).

Les progrès récents observés permettent de s'assurer que ces objectifs peuvent être atteints, du moins en partie. La fécondité a déjà baissé de 7,6 en 2012 à 6,0 en 2017 (EDS Niger, 2018). La mortalité infantile a diminué de 5,1 % à 4,8%, la mortalité juvénile de 8,1% à 4,9%. Toutefois, il y a lieu de noter un recul pour la couverture vaccinale totale ; seulement 30% des enfants de 12 à 23 mois ont reçu la totalité des vaccins en 2017, contre 52% en 2012. Le taux de vaccination varie selon les maladies. En 2012, 74% des enfants ont été vaccinés contre la tuberculose, 55% contre la rougeole ; 52% contre l'hépatite B et 42% contre la polio.

Des efforts supplémentaires sont encore nécessaires pour améliorer le taux de couverture vaccinale afin de maintenir le rythme actuel de réduction de la mortalité infantile.

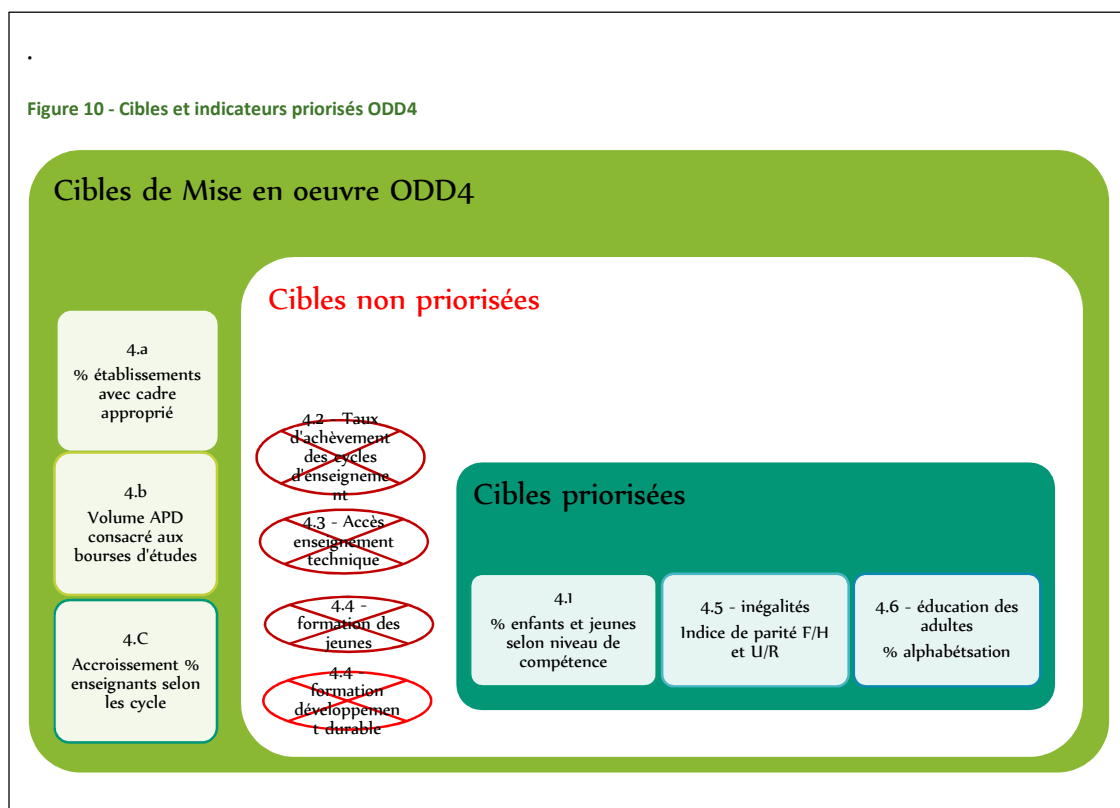
ODD4 EDUCATION DE QUALITE

A la fin de la période de mise en œuvre de l'OMD 2, le secteur de l'éducation du Niger avait enregistré un certain nombre de résultats positifs en particulier dans l'amélioration du Taux Net de Scolarisation (TNS) qui a été quadruplé entre 1992 et 2015, passant de 18% à 63,4% en 2015. Cependant, seuls 75,2% des enfants inscrits au primaire achèvent leur cycle et 44,2% des jeunes âgés de 15-24 ans sont alphabétisés. En 2015, moins de 27% des enfants et de jeunes atteignent un niveau de compétence minimum dans les matières de base. Toutes les ambitions affichées pour la période n'ont pu être atteintes. Les établissements d'enseignement n'offrent pas un cadre d'apprentissage suffisant : i) au primaire, seuls 20% des écoles disposent d'un réseau informatique interconnecté ; ii) 21% des établissements secondaires ont accès à l'électricité et 63,8% à l'eau potable ; iii) seuls 25% des établissements professionnels disposent d'ordinateurs.

De plus, les enseignants n'ont pas toujours la possibilité de suivre des formations d'appui à leur profession ; ils ne sont que 24,5% pour les conseillers et inspecteurs pédagogiques de l'enseignement secondaire et 21,7% pour la formation professionnelle, 60,3% au primaire en 2015.

Pour corriger ces faiblesses du système éducatif et assurer une éducation de qualité pour tous le Niger a prévu dans le cadre de la SDDCI d'assurer un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire à tous les enfants, d'éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et favoriser l'égalité d'accès des personnes vulnérables. Il s'agira entre autres de faire passer la durée moyenne de scolarisation de 1,5 an en 2015 à 4,5 ans en 2035 et d'augmenter l'espérance de vie scolaire de 5,4 ans en 2015 à 7,8ans en 2030 et 9 ans en 2035.

Pour les cinq prochaines années, les efforts porteront entre autres sur les 6 cibles (dont 3 de mise en œuvre) sur les 10 de l'ODD4 (**figure 10**).



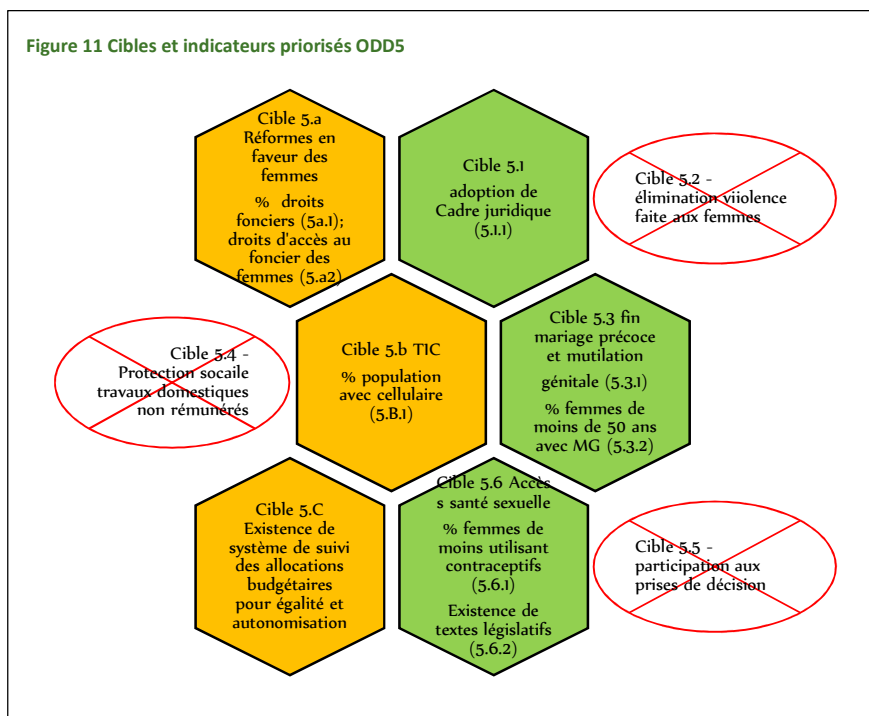
ODD5 EGALITE ENTRE LES SEXES ET AUTONOMISATION DES FEMMES

L'égalité des sexes et l'émancipation de la femme sont perçues au Niger comme une résultante d'un ensemble de droits de la femme : droits à la survie et à la santé ; droits au développement ; droits à la protection ; droits à la participation.

Le Niger a adopté plusieurs textes de loi promouvant la réduction des inégalités liées au sexe, à la protection de la femme et à son épanouissement. Il peut être cité la loi sur la gratuité des soins, la loi sur la santé de la reproduction (2006), la loi interdisant les Mutilations Génitales Féminines (MGF), 2003. Ces textes législatifs sont complétés par des documents de politique sur le genre, l'autonomisation de la femme. La Politique Nationale Genre (PNG) révisée et adoptée en août 2017 est un cadre fédérateur pour la prise en compte des principes d'égalité et de respect des droits humains, dans toutes les interventions publiques de développement économique et social. Il n'existe pas dans la « loi des finances » des allocations de ressources spécifiques à l'égalité des sexes et à l'autonomisation économique des femmes.

La stratégie d'autonomisation économique de la femme se propose de : i) Réduire le temps et la pénibilité des tâches domestiques des femmes ; ii) Accroître les rendements, la productivité et la qualité des productions réalisés par les femmes ; iv) Faciliter l'accès des femmes aux crédits ; v) Accroître les revenus des femmes ; vi) Rendre visible la contribution des femmes à l'économie domestique et de marché au niveau national.

Le Niger s'est engagé à tenir compte de la sexospécificité dans tous les secteurs économiques, sociaux et



environnementaux en vue de réduire les inégalités fondées sur le genre et rehausser l'autonomie financière de la femme. Cela se traduit par la prise en compte de certaines cibles et indicateurs de l'ODD5 dans le PDES 2017-2021 (**figure 11**).

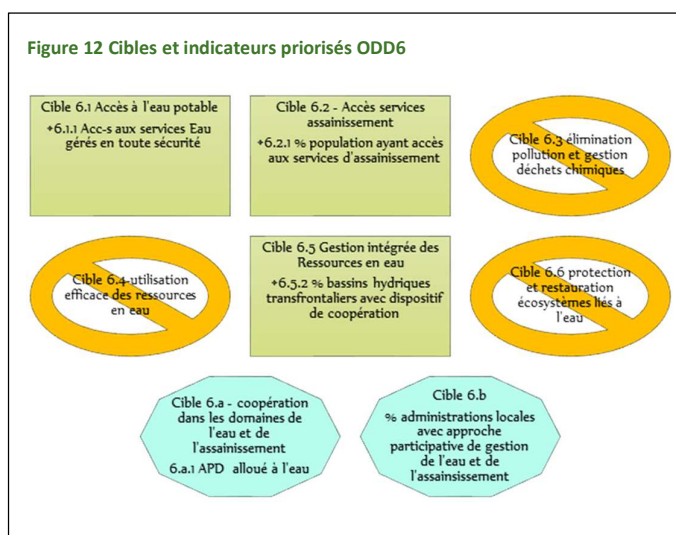
L'Enquête Démographique et de Santé (EDS) réalisé en 2017 montre que les efforts du Gouvernement ces 5 dernières années ont permis d'enregistrer des progrès réels sur certains des indicateurs priorités. Ainsi, la proportion des femmes de 15-19 ans qui sont déjà mères ou enceintes d'un premier enfant est passée de 40 % en 2012 à 30 % en 2017, soit une baisse de 25 %. La proportion de femmes de 15-19 ans, qui sont déjà mères ou enceintes d'un premier enfant, a baissé de façon particulièrement importante à Diffa (34 %), Tahoua (34 %) et Zinder (27 %). Du fait que les jeunes filles vont de plus en plus à l'école et y restent plus longtemps, elles retardent leur âge au mariage (INS, EDS 2017). Toutefois, il faut remarquer que la proportion de femmes utilisant une méthode quelconque de contraception a baissé entre 2012 et 2017 ; elle est passée de 2% à 1% pour les méthodes traditionnelles de contraception et de 12% à 11% pour les méthodes modernes. La proportion des femmes et des jeunes filles victimes de violences (physiques, sexuelles, psychologiques, économiques ou culturelles) est passée de 60,1% en 2015 à 58,3% en 2017 (Ministère du Plan, RAMO 2017).

ODD6 EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

L'accès à l'eau et l'assainissement constitue un droit universel. Les investissements et mesures de réforme qui seront engagés dans le secteur eau et assainissement permettront à terme, une utilisation efficace des ressources en eau, un accès sécurisé à l'eau potable de qualité, en particulier en milieu rural et des meilleures conditions d'hygiène et d'assainissement pour tous et plus particulièrement les femmes, les filles et les personnes en situation de vulnérabilité.

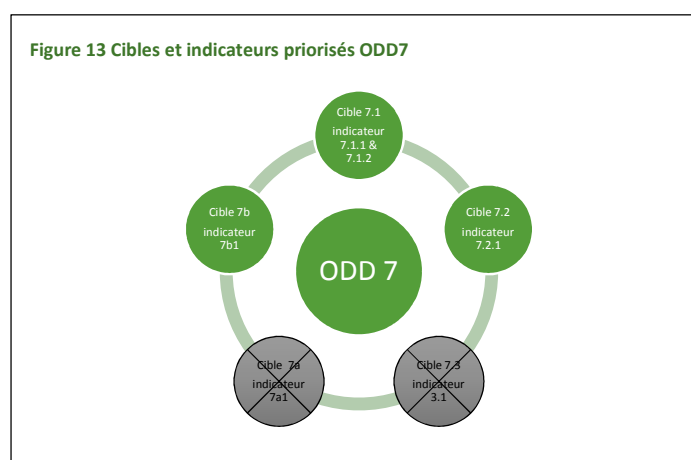
Pour atteindre ces objectifs, le Niger a retenu dans le cadre du PDES 2017-2021, cinq (5) cibles en attendant, l'amélioration de la compréhension et des méthodes d'évaluation pour les 3 cibles non encore prises en considération (figure 12).

A cet effet, le secteur s'est doté du Programme Eau, Hygiène et Assainissement pour la période 2016-2030, (PROSEHA) afin de répondre aux préoccupations des populations ainsi que des activités inhérentes au domaine.



ODD7 ENERGIE PROPRE ACCESSIBLE

Dans le cadre de sa programmation à moyen terme (PDES 2017-2021), le Niger a retenu de se focaliser sur deux cibles opérationnelles (l'accès aux services énergétiques fiables et modernes et l'accroissement de la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial) et une cible de mise en œuvre (le développement des infrastructures et des technologies) comme le montre la figure 13.



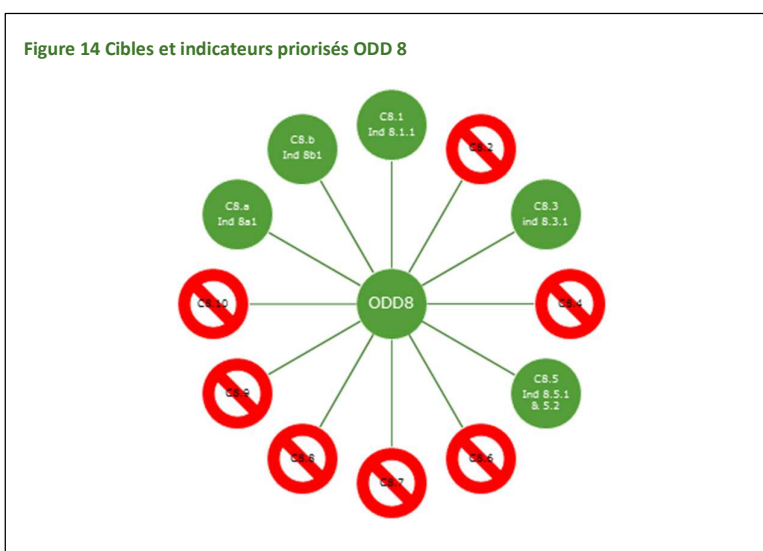
Toutefois, dans le cadre de ses engagements africains et internationaux, le Niger a pris de nombreuses initiatives pour améliorer l'efficacité énergétique (voir chapitre Analyse thématique).

Actuellement, la proportion de la population utilisant l'électricité comme source d'énergie s'est accrue en passant de 12,8% en 2011 à 14,5% en 2014. En 2017, elle a atteint 18,5%, traduisant ainsi les efforts d'extension du réseau électrique en milieux urbains et ruraux. Mais, il faut retenir qu'il existe des disparités entre le milieu urbain et rural tout comme, il est observé également de fortes disparités entre les différentes régions du pays.

La proportion de la population utilisant principalement des carburants et technologies propres est estimée en 2015 à 3,7% pour l'ensemble du pays avec une forte disparité entre villes et campagnes. A Niamey, la Capitale, 38.6% des habitants y ont accès.

ODD8 TRAVAIL DECENT ET CROISSANCE

Pour promouvoir une croissance économique soutenue et le plein emploi, l'ambition est de maintenir un taux croissance économique élevé, parvenir au plein emploi des capacités productives et garantir un travail décent à tous et, mettre en œuvre des politiques de promotion du tourisme durable pour créer des emplois et mettre en valeur les cultures et produits locaux.



Trois (3) cibles ont été priorités pour le pays auxquelles s'ajoutent deux (2) cibles de mise en œuvre ; ce qui représentent 42% des cibles totales de l'ODD8 (**figure 14**).

Des indicateurs des cibles renseignés, il est ressorti que le :

- ✓ taux de croissance annuel du PIB réel a connu des fluctuations passant de 3, 5% en 2015 à 4,9% en 2016 et 2017.

- ✓ taux de chômage, était de 17,4% en 2014, désagrégé par sexe, il était plus élevé chez les femmes (28,1%) que chez les hommes (4,4%), selon l'Enquête sur les Conditions de Vie des Ménages et Agriculture de 2014.

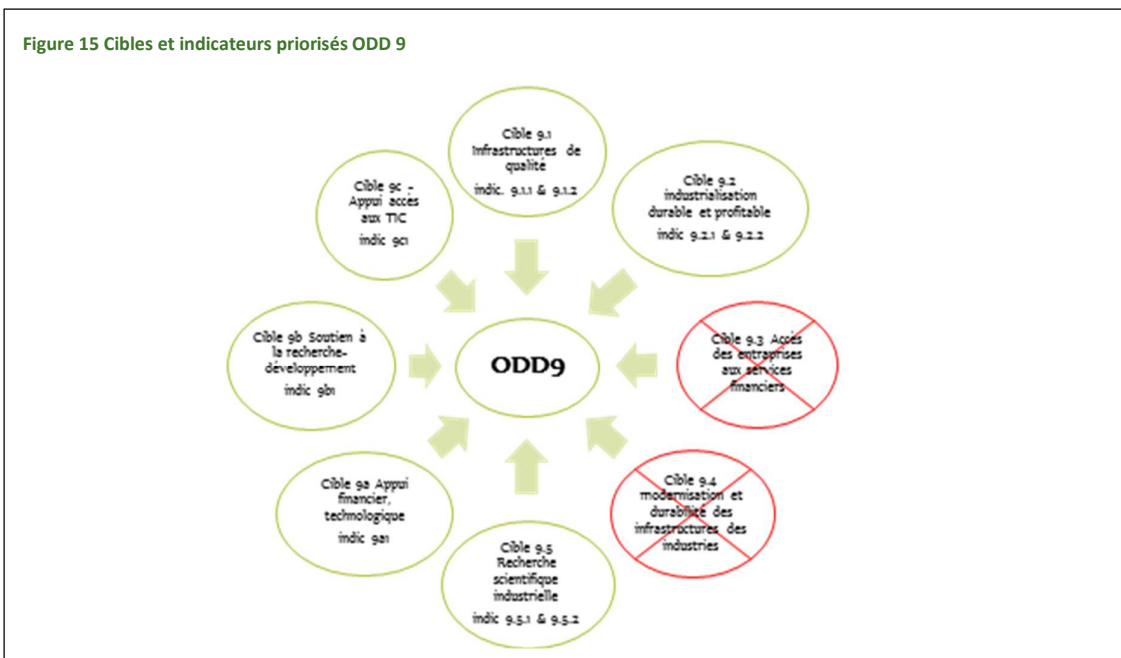
Il est à noter que des efforts importants sont en cours pour résorber le taux de chômage à travers la mise en œuvre du PDES (2017-2021) notamment avec ses pôles transformation du monde rural et développement du secteur privé.

ODD9 INDUSTRIE, INFRASTRUCTURES

Dans le domaine des infrastructures et de l'industrialisation (ODD 9), le Niger met l'accent sur: (i) le suivi et le contrôle des activités pétrolières sur les sites ; (ii) l'adoption des textes régissant les cadres législatifs et institutionnels comportant des innovations à fort impact sur le budget ; (iii) la réhabilitation des infrastructures et équipements en matière de recherche géologique et minière ; (iv) la mise en place d'une base de données pétrolières ; (v) l'établissement et la gestion d'une matrice de suivi des contrats pétroliers ; (vi) le renouvellement d'un bloc pétrolier ; (ix) la validation du rapport de l'étude d'impact environnemental et social du bloc Kafra et la réalisation de l'étude de faisabilité optimisée de l'Autorisation Exclusive d'Exploitation (AEE) suivie d'une mise en développement conjoint des gisements d'Agadem

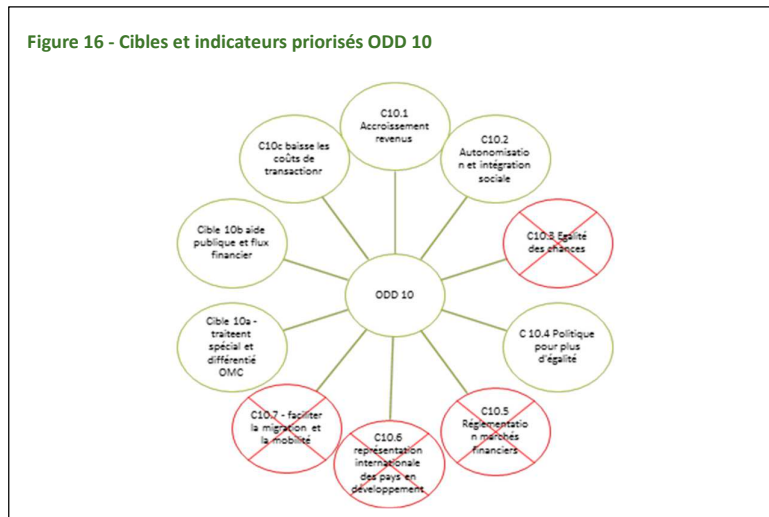
Par ailleurs, un accent particulier est également mis sur le développement des infrastructures de communication, des industries manufacturières et l'agro-industrie.

Les cibles et indicateurs retenus dans le PDES 2017-2021 sont résumés dans la **figure 15**.



ODD 10. INEGALITES REDUITES

La politique de réduction des inégalités doit passer par l'amélioration progressive et rapide des revenus des 40% des populations les plus pauvres ainsi que l'autonomisation de toutes les personnes et leur intégration sociale, économique et politique. Ainsi pour réduire les inégalités entre les pays et leur sein, que vise l'ODD 10, trois cibles ont été retenues comme prioritaires pour le pays et trois de mise en œuvre, soit 60% de la totalité des cibles (**figure 16**).



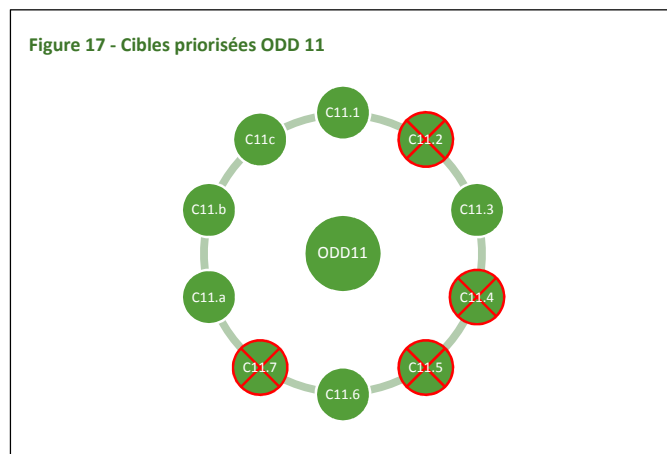
La plupart des données et informations de cet ODD proviendront d'enquêtes périodiques menées par l'INS. La dernière en date fait état d'un taux d'accroissement de revenu de 4,2% par habitant et de 7,5% entre 2011 et 2014 (INS, Profil de pauvreté 2014).

ODD 11. VILLES ET COMMUNAUTES DURABLES

Pour promouvoir les villes et communautés durables (ODD 11), le pays vise à assurer l'accès de toute la population aux logements et services de base adéquats et sûrs, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains et réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant.

Pour ce faire, un vaste chantier de réformes est en cours ; déjà il est noté la mise en place effective d'un comité d'inspection des constructions et de celui du contrôle de la qualité des constructions créé par l'arrêté N° 00106/MDH/SG/DGAC du 17 mai 2017.

Dans le PDES 2017-2021, l'attention sera portée sur 6 cibles dont trois de mise en œuvre (**figure 17**). Les cibles non encore prises en compte sont relatives à : i) l'accès aux systèmes de

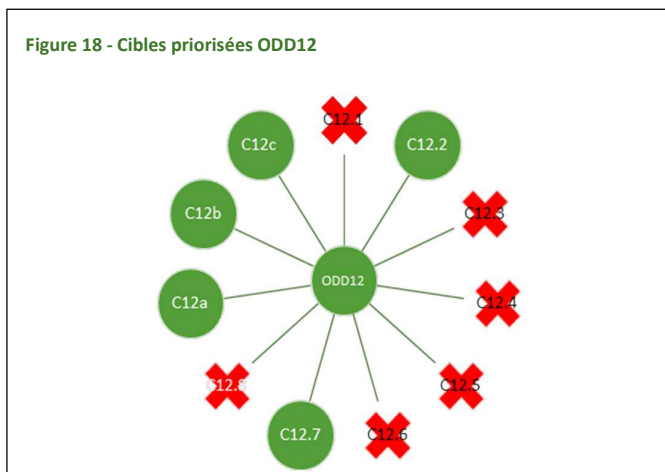


transport, ii) la préservation et la protection du patrimoine culturel et naturel mondial, iii) la réduction de la proportion de victimes de catastrophes et iv) l'accès aux espaces verts. Toutefois, la non prise en compte dans la planification prioritaire des actions de développement n'est pas synonyme d'absence totale d'initiatives relatives à ces cibles ; par des réformes et autres mesures, le gouvernement est en train de créer les conditions pour développer le système de transport en commun, réduire la mortalité sur les routes, assurer le classement de nombreux sites en patrimoine culturel national ou mondial ...

ODD 12. CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

Dans le cadre de la promotion de la consommation et production responsables, assurer une gestion durable et une utilisation rationnelle des ressources naturelles et promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, le Niger dispose d'un plan décennal sur les MCPD et d'un code de passation de marchés publics qui traite également des questions de transparence et d'achats publics durables.

Figure 18 - Cibles priorisées ODD12



Les principales actions vont être orientées vers l'atteinte des cibles 12.2 et 12.7 et le renforcement des conditions (de mise en œuvre) pour la réalisation de l'ODD 12 ; ainsi 45% des cibles de cet objectif ont été retenus (**figure 18**).

Les données relatives aux indicateurs retenus seront collectées par le dispositif des statistiques nationales coordonné par l'INS.

ODD13. CHANGEMENT CLIMATIQUE

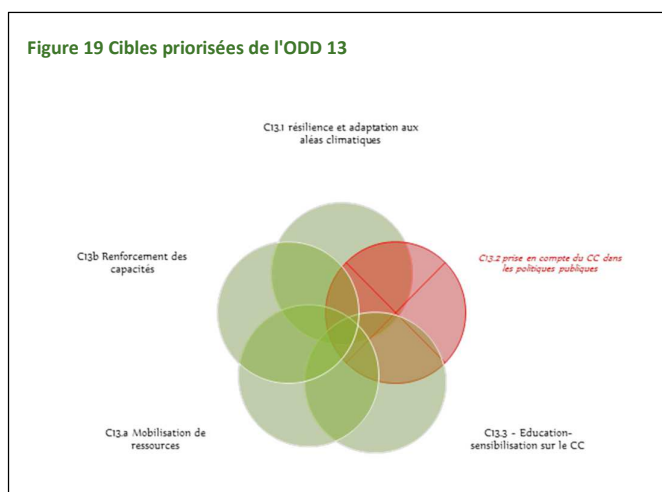
Les changements climatiques se traduisent par une diversité de conséquences écologiques (dégradation des terres, ensablement des plans d'eau de surface, inondations, etc.) et socioéconomiques (perte d'habitat, perte de capital (terre et bétail), apparition de maladies liées à l'eau, déplacement dans des logements précaires ou migration écologique de plus ou moins longue durée). En 2015, le nombre de victimes de catastrophes était de 709 pour 100 000 habitants.

Pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions, le pays entend renforcer la résilience et les capacités d'adaptation des ménages, accentuer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles des acteurs. Ainsi, œuvrant

depuis la Conférence de Rio (1992) le Niger a élaboré et soumis régulièrement ses communications nationales dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). En 2017, un Plan National d'Adaptation à long terme (PNA) a été adopté.

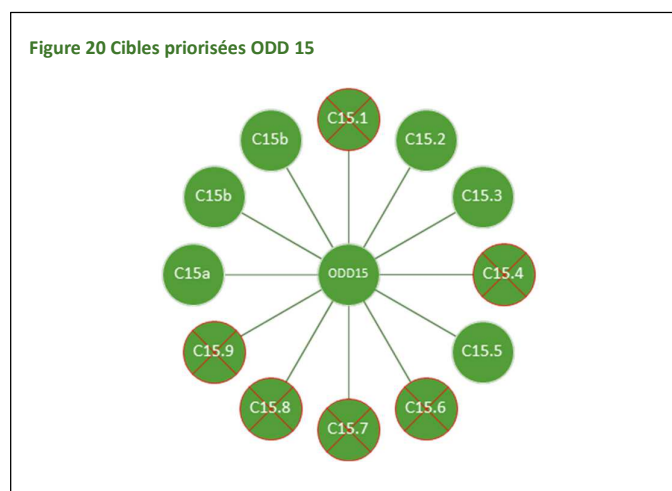
Par ailleurs, depuis 2013, le Niger dispose d'une Stratégie Nationale de Réduction des Risques et Catastrophes (SNRRC). Par ailleurs, toutes les politiques et stratégies sectorielles et locales sont en train d'intégrer pleinement la dimension changement climatique. Déjà, les secteurs de la santé, du transport et de l'équipement, du développement rural ainsi que de la population font office de pionniers.

Dans le cadre du PDES 2017-2021, du fait que la question du changement climatique est déjà largement pris en compte dans des politiques publiques diverses, elle n'a pas été retenue comme cible prioritaire. Hormis cette cible, les 4 autres cibles de l'ODD13 y ont été prises en compte (**figure 19**).



ODD 15. VIE TERRESTRE

Le PDES 2017-2021 a retenu en priorité 50% des cibles de l'ODD15 pour lesquelles des actions seront mises en œuvre et le suivi sera effectué. Les résultats de la priorisation sont présentés dans la **figure 20**. Sont principalement considérées, les cibles relatives à la gestion durable des forêts, la lutte contre la désertification, la réduction et la dégradation du milieu naturel. En matière de mise en œuvre, l'attention est portée sur la mobilisation de ressources et la lutte contre le braconnage.



Il est prévu de prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction. Dans cette perspective, une

Politique Nationale en matière d'Environnement et de Développement Durable (PNEDD) vient d'être adoptée.

ODD 16. PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES

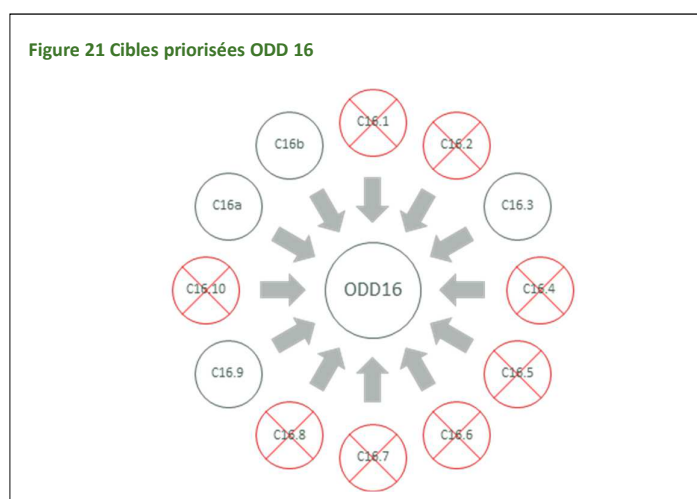
Le Niger a intégré certaines cibles et indicateurs de l'ODD16 dans le PDES 2017-2021, notamment dans son axe stratégique « Gouvernance, paix et sécurité » qui comprend deux programmes majeurs. Les indicateurs d'effets seront mesurés à travers le degré de satisfaction des populations aux prestations de l'administration publique et des Institutions de la République, l'indice Mo Ibrahim (qui passera de 50,2 en 2015 à 53 en 2021) et l'indice de Gouvernance (CPIA) (qui passera de 3,5 en 2015 à 4 en 2021).

L'exécution du programme 9 « renforcement de la sécurité et de la consolidation de la paix » du PDES contribuera particulièrement à l'atteinte de l'ODD16. Il comprend quatre (4) sous-programmes à savoir : (i) amélioration du cadre stratégique de la gouvernance sécuritaire ; (ii) atténuation des menaces sécuritaires, (iii) réduction des conflits communautaires et (iv) promotion des initiatives de développement pour la paix et la sécurité.

A travers ce programme, le Niger établit un lien très fort entre paix, sécurité et développement dont l'objectif est triple :

- ✓ renforcer la présence effective de l'Etat dans les zones à risques sécuritaires et impliquer les collectivités territoriales (communes et régions) ;
- ✓ élaborer et mettre en œuvre des politiques et stratégies sectorielles sur les questions de paix, de sécurité et de développement local prenant en compte la dimension des changements climatiques ;
- ✓ créer des institutions fonctionnelles en charge de la mise en œuvre des stratégies de prévention des conflits et de consolidation de la paix (HACP, CNESS, CNCCAI, CNDP, CNDS, SP- Code Rural, SE-SDS Sahel Niger), en plus des structures et mécanismes traditionnels (chefferie, arbre à palabre).

Toutefois, dans son exercice de priorisation, le PDES 2017-2021 a retenu de mettre l'accent sur un tiers des cibles de l'ODD16 (**figure 21**) : la promotion de l'état de droit et la garantie de l'accès à la justice pour tous, la garantie d'une identité juridique pour tous par l'enregistrement des naissances, la prévention de la violence et la lutte contre le



terrorisme et, la promotion et l'application de lois non discriminatoires de développement durable.

Le Niger poursuit la mise en œuvre de la Politique Nationale de Justice et des Droits Humains assortie d'un plan d'actions décennal de mise en œuvre pour la période 2016 – 2025. Entre 2012 et 2015, plusieurs lois ont été votées pour la lutte contre la corruption, le trafic illicite de migrants, le terrorisme, le commerce et celle portant code de procédure civile attendue depuis plusieurs décennies. Des réformes institutionnelles ont été engagées avec la création d'une Agence Nationale de l'Assistance Juridique (ANAJ), de la Commission Nationale de Coordination de Lutte Contre la Traite des Personnes (CNLCTP) et de l'Agence Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes (ANLTP).

La situation de référence établie par l'INS se présente comme suit :

- *Indicateur 16.3.1* : Le Niger ne dispose pas de données récentes sur la proportion de victimes de violences signalées aux autorités compétentes ou à d'autres mécanismes de règlement des différends. Celles existantes ont été recueillies en 2015 lors de l'étude nationale d'évaluation d'indicateurs socio-économiques et démographiques (ENISED) menée par l'INS. Cette étude fait ressortir qu'au cours des douze (12) derniers mois précédents l'enquête, seulement 2,2% de la population affirme avoir été victime de discrimination dans le secteur public (3% chez les hommes contre 1,4% chez les femmes ; 4% en milieu urbain contre moins de 2% en milieu rural ; 6,9% à Niamey ; 2% dans la population n'ayant aucun niveau à plus de 5% dans celle ayant un niveau supérieur).
- *Indicateur 16.3.2* : Proportion de la population carcérale en instance de jugement. Au Niger, 59,81 % de la population des prévenus sont en instance de jugement au 31 décembre 2015 selon les statistiques de la Direction de la Statistique du Ministère de la Justice.

Des progrès sont notés dans le traitement des dossiers judiciaires. Ainsi, le taux de poursuites pénales est passé de 83,0% en 2012 à 92,2% en 2015. De même, le nombre d'affaires instruites par juge d'instruction est passé de 41 dossiers en 2012 à 97 en 2015. Ces progrès ont été réalisés malgré l'insuffisance du personnel judiciaire qui se traduit, entre autres, par le ratio agents/magistrat stabilisé respectivement à 1,45, soit moins de 2 agents/magistrat alors que les normes internationales en la matière font état de 3 agents/magistrat.

- *Indicateur 16.9.1* : Au Niger, 57,7% des enfants de moins de cinq (5) ans sont enregistrés auprès des autorités civiles nationales compétentes. Parmi les enfants de moins de cinq (5) ans enregistrés, il y a 40% qui disposent de leur acte de naissance et 17,7% sans acte de naissance. D'importantes disparités sont observées en matière d'enregistrement des enfants de moins de cinq (5) ans selon le milieu de résidence. En

milieu urbain 85,7% des enfants de moins de cinq (5) ans sont enregistrés contre 53,1% en milieu rural.

- **Indicateur 16.a.1** : Plusieurs institutions nationales indépendantes des droits de l'homme ont été créés : la Commission Nationale des Droits Humains qui produit annuellement, le rapport sur l'état des droits humains et tient régulièrement ses sessions.
- **Indicateur 16.b1** : Le Niger a promulgué une diversité de textes de lois et documents de politiques qui conformément aux dispositions de la Constitution sont non discriminatoires par essence. Toutefois, il est prévu de procéder à des enquêtes régulières pour enregistrer la perception et les plaintes des populations quant aux mesures discriminatoires dont elles sont victimes.

5. ANALYSE THEMATIQUE

5.1. ACCES A L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT (ODD6)

SITUATION ACTUELLE

Dès l'adoption des ODD, le secteur de l'Hydraulique et l'Assainissement au Niger s'est aligné aux nouveaux indicateurs définis sur le plan international. Ainsi, le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement a élaboré, avec l'appui de ses Partenaires Techniques et Financiers, le « Programme Eau, Hygiène et Assainissement pour la période 2016-2030, (PROSEHA) ». Il est adopté par le gouvernement par décret N° : 2017-355/PRNM/H/A du 09 Mai 2017 et sert de cadre de référence pour le secteur à l'horizon 2030.

Le PROSEHA 2016-2030 est pris en compte dans le PDES à travers les programmes suivants : (i) sous-Programme 3.4 : Renforcement des capacités de gestion de l'eau potable ;(ii) sous-programme 10.3 : Gestion intégrée des ressources en eau ; (iii) sous-programme 11. 1 : Renforcement de l'hygiène et de l'assainissement ; Sous-programme 11. 2 : Résilience et durabilité des établissements humains et (iv) sous-Programme 11.4 : Promotion d'une économie verte.

Son envergure et sa portée font qu'il couvre pleinement la mission assignée au MH/A dans le cadre de la réforme des finances publiques définissant le cycle budgétaire et les outils selon la directive N°6/2009 de l'UEMOA.

Par ailleurs, le Ministère en charge de l'hydraulique, au regard des réalisations que font les partenaires au développement dans d'autres secteurs a tenu à développer des cadres de

partenariat avec certains ministères techniques comme le ministère des finances, les ministères en charge de la santé, de l'éducation, de l'agriculture et de l'élevage, de l'énergie, des mines et du pétrole.

Dans le cadre de la coopération bilatérale et internationale plusieurs conventions sont mises en œuvre pour le développement de la vision prospective du pays en matière de prévention des risques d'inondations dans les bassins du fleuve Niger et du lac Tchad, au niveau des sous unités hydrologiques ainsi que pour l'amélioration de la gestion des ressources en eau. Il s'agit entre autres de :

- ✓ l'existence d'un groupe de travail interdisciplinaire de prévention des risques de catastrophes, la mise en place d'une multitude d'ouvrages de protection des berges du fleuve Niger et d'appuis techniques divers fournis par le Programme de Gestion des Risques et Catastrophes et de Développement Urbain (PGRC-DU) financé par la Banque Mondiale, du processus de révision du schéma directeur des ressources en eau engagé avec l'appui du projet Programme d'actions communautaires pour la résilience climatique (PACRC) soutenu par le même bailleur; etc.
- ✓ au plan bilatéral et international, d'innombrables efforts sont fournis par les pays amis et dans le cadre des organisations sous régionales (Autorité du Bassin du Niger et la Commission du Bassin du Lac Tchad) pour le renforcement des capacités sur la connaissance des ressources en eau, la mobilisation, la gestion et la sauvegarde des ressources en eau en faveur du bien-être des générations présentes et futures. Parmi ces efforts figurent les appuis matériels et financiers et qui ont permis au secteur de se doter d'un Plan d'Actions National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE-Niger), adopté par décret N°2017-357/PRN/MH/A du 09 mai 2017. Ainsi, l'adoption de ce dernier consacre la gestion durable des ressources en eau, déjà soulignée par la constitution du 25 Décembre 2010 à travers son article 100.

En 2017, au Niger, l'Hydraulique rurale a touché 17 503 999 habitants (soit 84 % de la population) et l'hydraulique urbaine a concerné 3 297 791 habitants (16 %), chiffres estimés sur la base des données du RGP/H (INS, 2012).

TENDANCES

Pour financer le PROSEHA, le Niger a déjà mobilisé 21% des ressources prévisionnels pour la période 2016-2020. Ce taux atteint 23% pour l'alimentation en eau potable, 30% pour l'hygiène et l'assainissement et seulement 2% pour l'Hydraulique pastorale (**Tableau 1**).

Tableau 1 – Taux de mobilisation des ressources pour le financement du PROSEHA

Sous programmes	Budget Phase 1 PROSEHA 2016-2020	Montant acquis 2016-2020	Taux de mobilisation	Montant à rechercher
Alimentation en eau potable	816 000 000 000	184 756 956 520	23%	631 243 043 480
Assainissement et Hygiène	84 000 000 000	25 006 827 945	30%	58 993 172 055
Connaissance, suivi et protection des ressources en eau	11 000 000 000	4 102 539 323	37%	6 897 460 677
Gouvernance	45 000 000 000	9 546 149 158	21%	35 453 850 842
Hydraulique Pastorale	142 000 000 000	3 314 767 640	2%	138 685 232 360
Total	1 098 000 000 000	226 727 240 586	21%	871 272 759 414

Source : MH/A, 2017

Les progrès enregistrés par cible priorisée sont résumés dans le **Tableau 2** suivant.

Tableau 2: Progrès enregistrés pour ODD6

Cibles ODD priorisées	Indicateurs	Situation de référence 2016	Résultats atteints en Décembre 2017
6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.	6.1.1 Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité	Milieu rural : Service optimum : 1,1%; service basique : 18% Milieu urbain : service optimum : 63,6% et service basique: 29,6%	Milieu rural : Service optimum : 1,25%; service basique : 22,06% Milieu urbain : service optimum : 65,76% et service basique : 28,90%
6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des	6.2.1 Proportion de la population utilisant des services	Milieu rural : Service optimum: 0,8%;	idem

services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.	d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon	service basique : 3,4% Milieu urbain : service optimum : 10,8% et service basique: 19,6%	
6.5 D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient.	6.5.1 Degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (0-100)	ND	50
	6.5.2 Proportion de bassins hydriques transfrontaliers où est en place un dispositif de coopération opérationnel	ND	85,63%

Source : DEP-DS/MH/A

Les résultats de 2017 comparés à la situation de référence (2016) font croire qu'à moins d'un changement de stratégie, il sera difficile d'atteindre les cibles du PROSEHA aux différents horizons dans sa programmation. Il en est de même, en ce qui concerne l'atteinte de l'objectif du PDES 2017-2021 en matière d'hydraulique rurale, pour lequel, il faudra réaliser chaque année 6 000 Equivalents PEM (RAMO, 2017).

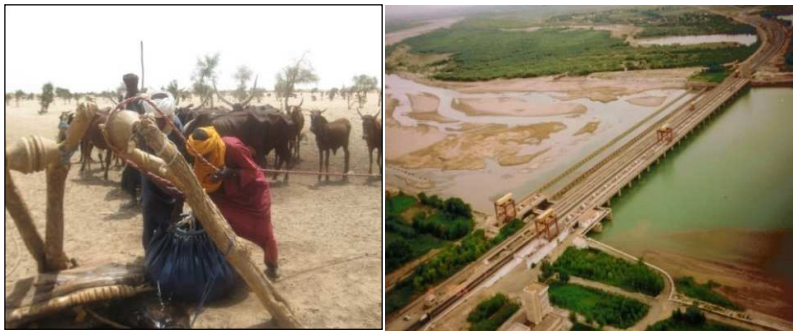
ENJEUX, DEFIS ET PERSPECTIVES

Le défi majeur du secteur est d'assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable, aux services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux surtout dans un contexte de raréfaction de ressources financières et d'une demande accrue liée au fort taux de croissance démographique.

En outre, les moyens logistiques et financiers pour renseigner régulièrement les indicateurs relatifs aux cibles de l'ODD6 font défaut. En effet, les services du MH/A en charge de mesurer les progrès enregistrés dans le secteur éprouvent des difficultés pour collecter les données de bases ainsi que leur agrégation. Et les enquêtes périodiques de l'INS bien que salutaires ne donnent pas à temps réel aux autorités en charge du secteur les éléments essentiels d'une prise de décision proactive.



✓



5.2. ACCES AUX SERVICES ENERGETIQUES (ODD7)

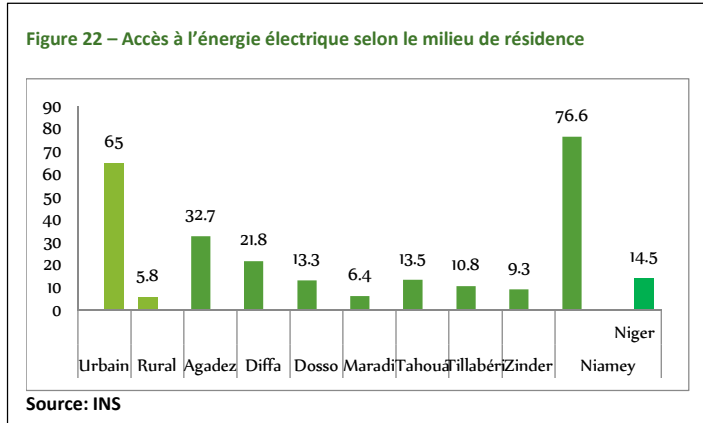
SITUATION ACTUELLE

L'approvisionnement en énergie à un coût abordable était déjà considéré comme un facteur de réduction de la pauvreté pour la période 1990-2015. A la fin de la période de mise en œuvre des OMD (2015), la situation de l'accès aux énergies durables, fiables et modernes se caractérisait comme suit :

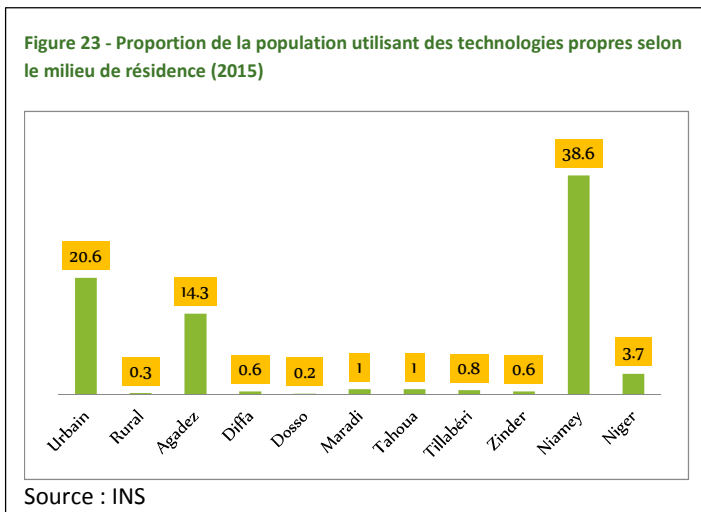
- ⇒ Une consommation d'énergie faible, peu évolutive en quantité et peu écologique. La principale source d'énergie est le bois. La quantité d'énergie consommée par habitant est passée de 0,14 KEP à 0,15 KEP, alors que le Niger ambitionnait d'atteindre 0,5 KEP en 2015
- ⇒ Au cours des cinq dernières années avant l'adoption de l'Agenda 2030, le Niger a fait de timides progrès dans l'amélioration de l'accès à l'électricité pour la population. La proportion de la population utilisant l'électricité comme source d'énergie s'est accrue de 13% passant de 12,8% en 2011 à 14,5% en 2015.

La production d'électricité s'est accrue de 53% en passant de 270 MWH à 411,9 MWH et la couverture en électricité est de 9% entre 2012 et 2015. Néanmoins, la quantité d'énergie électrique disponible reste très en deçà des besoins de la population. La part de l'électricité dans le bilan énergétique était de 2,49% en 2008.

De fortes disparités sont notées selon le milieu de résidence : 65% des habitants des villes ont accès à l'électricité contre seulement 5,8% en milieu rural. Les Régions les mieux servies en dehors de Niamey sont Agadez et Diffa avec respectivement 32,7% et 21,8% (**Figure 22**); les moins couvertes sont Maradi (6,4%) et Zinder (9,3%).



⇒ La proportion de la population utilisant principalement des carburants et technologies propres était seulement d'environ 3,7% en 2015. Ce taux cache des disparités au niveau du milieu de résidence et des régions. Il est de 38,6% à Niamey, 14,3% à Agadez et moins de 1% dans les autres régions (**figure 23**)



TENDANCES

La proportion de la population ayant accès à l'électricité s'est accrue de 20% entre 2015 et 2017 passant de 15,4% à 18,5% (indicateur 7.1.1). Pour les autres indicateurs 7.1.1 et 7.1.2, les données ne sont pas encore disponibles ; elles doivent résulter d'enquêtes triennales, quinquennales et décennales.

PRISE EN COMPTE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMMES (ODD7)

Pour couvrir les besoins énergétiques de la population, le Gouvernement du Niger a adopté en 2010 une Déclaration de Politique énergétique alignée sur la Politique Energétique de l'UEMOA aux services énergétiques modernes et durables. La Déclaration prend en compte toutes les sources d'énergie (électricité, hydrocarbures, énergies renouvelables, hydroélectricité). La politique énergétique est conçue pour accroître la disponibilité, l'accessibilité et l'acceptabilité des services énergétiques tout en préservant l'environnement. La DPE s'inscrivait dans le cadre des OMD avec l'horizon temporel de 2015 voire 2020 pour certaines actions telles que l'accroissement de la part des énergies renouvelables dans le bilan énergétique national.

Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables, modernes et abordables est un objectif implicitement reconnu dans la SDDCI. Cependant, le Niger était partie prenante de la 9ème session de la Commission du Développement Durable durant laquelle, les Gouvernements du monde ont reconnu que l'approvisionnement énergétique à un prix abordable pouvait contribuer à atteindre les OMD, notamment la réduction de moitié, à l'horizon fixé, la proportion de personnes vivant avec moins d'un dollar par jour.

Le PDES 2017-2021 qui est une déclinaison de la SDDCI prévoit un taux d'accès de 19,2%, soit un taux de progression de 25% par rapport à la situation de référence (2015). Si le Niger devrait atteindre l'objectif-cible d'un accès pour tous, des investissements conséquents doivent être réalisés, tant la marge de progression est grande.

Cependant, des efforts sont notés. Plusieurs programmes et projets sont en exécution : Programme de référence d'accès aux services énergétiques (PRASE);); Projet de Plateforme Multifonctionnelle (PTFM); Construction d'une centrale solaire photovoltaïque de 7 MW; Projet d'électrification rurale de 50 villages dans les Régions de Tahoua, Dosso et Tillabéri; Projet d'électrification rurale de 50 villages dans les Régions Agadez, Zinder, Maradi et Diffa; Projet d'électrification rurale de 47 villages Projet d'expansion de l'accès de l'Electricité au Niger (NELACEP); Projet d'Accès aux Services Electriques Solaires (NESAP); Projet d'Electrification en milieu Périurbain, Rural et urbain au Niger (PEPERN); Le projet de construction d'une centrale hybride (thermique/solaire) à Agadez ;

Par ailleurs, le Niger s'est doté en 2015 d'un Plan d'Actions National d'Efficacité Energétique (PANEE) et d'un Plan d'Actions des Energies Renouvelables (PANER) qui sont alignées aux politiques énergétiques régionales de la CEDEAO. Le PANEE et le PANER couvrent la période 2015-2030 et tiennent lieu de documents de politique pour le Niger.

- Le PANEE fait de l'efficacité énergétique, la première «source d'énergie» potentielle au niveau domestique. Il prévoit d'importants investissements (37,4 milliards US sur 15 ans) pour que chaque année, la quantité d'énergie nécessaire pour produire une certaine quantité de biens et de services diminue d'environ 4%. Il prévoit aussi la généralisation de l'utilisation des lampes basse consommation, le maintien d'une distribution à haute performance de l'électricité avec un taux de perte inférieur à 10%,

l'adoption de textes législatifs relatifs aux normes et étiquetage d'efficacité énergétique aussi bien dans les habitations et les industries.

- En matière d'énergies renouvelables, le PANER prévoit la production de 327 MW d'électricité à partir des énergies renouvelables dont la part atteindra 62% de la capacité totale installée en 2030. La production d'énergie raccordée au réseau de distribution passerait de 0% en 2015 à 54% en 2030. La consommation de combustible moderne dans les ménages passerait de 1% à 24% de 2015 à 2030. Pour les chauffe-eau solaires, 50% des hôtels et 100% des industries devraient l'adopter en 2030 (Versus 0% en 2015).

ENJEUX ET DEFIS

Le Niger dispose d'atouts indéniables pour réaliser ses ambitions en matière de disponibilité, d'accessibilité et d'efficacité dans le domaine énergétique. Son potentiel énergétique est remarquable si l'on tient compte de ses réserves en Uranium, Pétrole Gaz et Charbon, de son ensoleillement et de la possibilité d'exploiter, l'énergie éolienne, hydroélectrique ou pouvant dériver de la biomasse. Le prix de l'énergie reste l'un des plus faibles de la sous-région après la Côte d'Ivoire ; mais il reste tout de même un frein à l'investissement dans le secteur en fragilisant la rentabilité de tout investissement énergétique. De plus, l'offre énergétique reste insuffisante, entraînant des délestages fréquents.

5.3.VILLES ET ETABLISSEMENTS HUMAINS (ODD12)

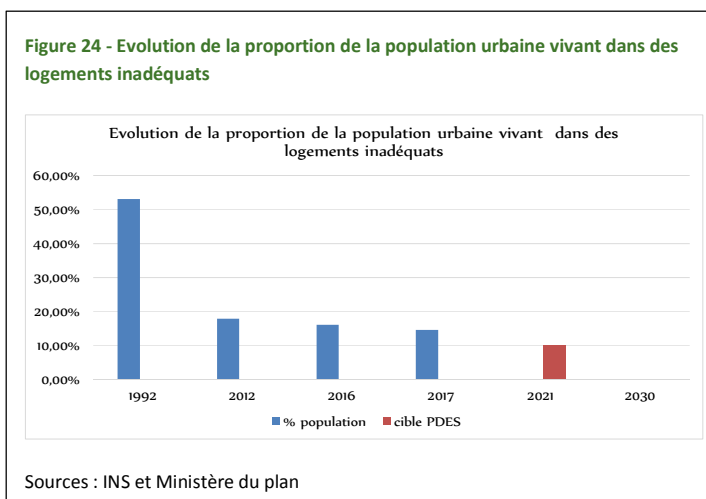
ETAT DES LIEUX

A l'horizon 2030, la population urbaine sera environ le double de celle de 2012 : selon les projections de l'INS, elle passera de 2,750 millions en 2012 à environ 5,381 millions en 2030. Elle le sera davantage, si l'on tient compte de l'érection des chefs-lieux de départements en villes.

Actuellement, les capitales régionales abritent l'essentiel de la population urbaine ; Niamey, la Capitale abrite à elle-seule 40% de la population urbaine.

La forte croissance démographique et la concentration de la population dans les villes ne sont pas sans poser des problèmes de logement, de transport, de sécurité ou de gestion auxquels les pouvoirs publics tentent d'apporter des solutions durables.

Le nombre de personnes vivant dans des logements non adéquats a enregistré un net recul au cours de ces 25 dernières années (**figure 24**). La population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats est passé de 53,1% en 1992, 28,8% en 2012 à 14,7% (estimation) en 2017. Il devrait atteindre 10% en 2021 et si la tendance se maintient, le Niger pourra atteindre l'objectif-cible d'assurer un accès à un logement décent pour tous en 2030.



Le ratio entre le taux d'utilisation des terres et le taux de croissance démographique était de 10,16 en 2015. Mais aucun objectif-cible n'est fixé pour les années à venir.

La planification et la gestion durable des établissements humains font parties des engagements pris par l'Etat du Niger suite à la 2ème Conférence des Nations Unies sur les Etablissements Humains de 1996. Les mesures prises entrent dans le cadre de la planification pour l'aménagement du territoire (Schémas d'aménagement et plans de développement) qui repose sur une démarche participative. La croissance urbaine et l'extension des villes se sont faites souvent en l'absence d'outils adéquats de planification urbaine. C'est ainsi que seules les villes de Niamey, Tahoua, Agadez, Zinder, Maradi, Dosso et Mirriah ont été dotées de Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU). Tous ces schémas sont actuellement dépassés mais ils n'ont pas pu être actualisés ou révisés.

En matière de gestion des déchets solides municipaux, des efforts sont faits pour leur collecte, leur traitement et même leur valorisation. Les déchets solides sont générés par les ménages, les activités commerciales et artisanales, les industries, les centres hospitaliers, les administrations, etc. Les ménages sont les principaux producteurs de déchets solides qui sont constitués principalement de sable, de fermentescibles, des papiers/cartons, des plastiques, des métaux et du verre. Certaines ONG et associations mènent des initiatives et des projets et d'autres agissent directement dans la fourniture de services comme par exemple la collecte ou le recyclage des déchets solides. Un texte de loi pour interdire l'importation et l'utilisation des sachets plastiques (servant d'emballage) a été pris ; malheureusement pas encore mis en application.

Cependant, la gestion des ordures ménagères et autres déchets solides reste un problème majeur dans les villes du Niger surtout si l'on tient compte du taux d'accroissement de la population urbaine, de son éducation insuffisante (sur les questions d'assainissement et de

préservation de l'environnement), de la faible disponibilité et de l'inefficacité de services de collecte et d'évacuation des services municipaux qui en ont la charge.

Dans le cadre de la gestion des déchets solides domestiques, la PNEDD prévoit que d'ici 2035, 70% des ménages des villes de plus de 100 000 habitants et 50% des ménages des villes de 50 000 à 100 000 habitants disposent de systèmes performants de collecte, d'évacuation et de traitement garantissant l'enlèvement des ordures ménagères au moins une fois par semaine.

PRISE EN COMPTE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMMES

L'objectif de faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts, sûrs et résilients est plus ou moins pris en compte dans une diversité de documents de politique nationale de développement et de stratégies sectorielles en matière d'environnement, d'urbanisation, de transport et même de sécurité. Ainsi, les questions d'urbanisme et d'habitat sont prises en compte dans les textes législatifs et réglementaires suivants :

- **Textes législatifs :** i) Loi N° 2017-20 du 05 novembre 2017 fixant les principes fondamentaux de l'Urbanisme et de l'Aménagement Urbain ; ii) Loi N° 2018-25 du 27 avril 2018 fixant les principes fondamentaux de la Construction et de l'Habitation.
- **Textes réglementaires :** 1) Décret N° 2017-302/PRN/MDH du 27 avril 2017 fixant les modalités d'établissement et de délivrance du permis de construire ; 2) Décret N° 2017-933/PRN/MDH du 05 décembre 2017 portant création d'un Fonds National de l'Habitat en abrégé F.N.H ; 3) Décret N° 2018-303/PRN/MDU/L du 30 avril 2018 portant modalités d'application de la loi N° 2018-25 du 27 avril 2018 fixant les principes fondamentaux de la Construction et de l'Habitation

Par ailleurs, le Niger a adopté la loi N°2013-28 du 12 juin fixant les principes fondamentaux de l'Urbanisme et de l'aménagement urbain, le décret N°2004-339/PRN/MU/H/DFP du 28 octobre 2004 portant adoption de la stratégie nationale de développement urbain.

La gestion des déchets solides est surtout abordée dans la Politique Nationale de l'Environnement et du Développement Durable (PNEDD) adoptée en 2016. La stratégie nationale des transports et son plan d'investissements adoptés en 2014 précisent les mesures envisagées pour assurer l'accès à tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles, viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière.

La SDDCI qui définit les orientations nationales de développement jusqu'à l'horizon 2035, prévoit de réduire d'environ 50 % le coût et le temps de transport le long des principaux

corridors dans une perspective d'accroître les flux commerciaux nationaux et internationaux et plus particulièrement de faciliter l'accès aux centres urbains des produits agricoles. Toutefois, il y a lieu de noter que la SDDCI n'insiste pas sur le développement des transports-voyageurs entre et au sein des villes.

Le PDES fait de l'amélioration du cadre de vie de la population, un programme prioritaire qui repose sur le développement urbain, la promotion de logements décents et le renforcement de l'assainissement. Les actions principales devraient porter sur i) l'actualisation et l'opérationnalisation de la politique nationale de développement urbain adoptée en 2004, ii) la mise en œuvre de la stratégie opérationnelle de promotion de l'hygiène et à l'assainissement de base (SOPHAB), le PROSEHA, iii) l'amélioration de la couverture en logements décents par la réalisation de 5000 logements par an sur l'ensemble du territoire national, iv) la promotion d'une meilleure gestion de l'espace urbain, ainsi que vi) la réalisation d'ouvrages d'évacuation et de traitement des eaux grises et des déchets solides en milieu urbain.

La mise en œuvre de ce programme vise l'atteinte de l'ODD 11 « faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et soutenables » à travers la résilience et la durabilité des établissements humains, le renforcement des capacités d'adaptation, de résilience et d'atténuation et la promotion de l'économie verte.

ENJEUX ET DEFIS

La mise en œuvre de l'ODD11 implique la collaboration de plusieurs départements ministériels dont entre autres, le Ministère en charge de l'Urbanisme et du logement, le Ministère en charge du transport, le Ministère en charge de l'Environnement et du Développement Durable et le Ministère en charge de l'Intérieur qui assure la tutelle des Villes et établissements humains du pays. La Coordination de cet ensemble est implicitement assurée par le Ministère de l'Urbanisme et du logement. Celui-ci a bénéficié de l'appui du Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains (ONU-Habitat) pour l'élaboration du Rapport National du Niger pour la 3ème Conférence des Nations-Unies sur le logement et le développement urbain durable. Ce document tient lieu aujourd'hui de cadre de référence pour l'analyse des enjeux et défis du secteur et les pistes de solutions pouvant être intégrées dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

Les enjeux et défis des villes étant à la fois sociaux, économiques et écologiques, leurs solutions ne peuvent être envisagées qu'à travers un processus inclusif, multi-acteurs et multi-secteurs de planification et de programmation tant au niveau national que local. Ainsi, à court terme, il y aura lieu de :(i) accélérer l'actualisation, la diffusion et l'application des outils de planification urbaine, (ii) élaborer un programme décennal de développement urbain et (iii) renforcer les capacités des acteurs en matière de planification urbaine.

Les villes ne sont pas que des habitats ; elles sont également des agrosystèmes, des écosystèmes et des centres contribuant ou subissant la dégradation des terres et des eaux, les effets du changement climatique, de la pollution de l'air et autres nuisances. Malheureusement, la prise en compte insuffisante de la gestion de l'Environnement dans la gestion des villes est un facteur à même d'hypothéquer la durabilité du développement urbain.

L'amélioration de la gouvernance des villes, le respect des textes législatifs et réglementaires relatifs à l'environnement et à l'urbanisation, l'application d'une justice environnementale sont absolument nécessaires pour un pays à forte croissance urbaine. Pour cela, une plus forte écoute et implication de tous les groupes sociaux et de tous les habitants de la Cité est nécessaire. En cela, des mécanismes pertinents de consultation et de concertation sont à instaurer.

Les villes du Niger sont aussi confrontées au phénomène de logements précaires et non décents aussi bien en zone périphérique que dans les quartiers du centre-ville. Les villes du Niger apparaissent parfois comme une superposition dans le même espace, d'habitats ultra-modernes et de bidonvilles. La pauvreté, les coûts de construction et d'acquisition d'immeuble, les flux importants de migrants saisonniers, la lenteur dans la fourniture de certains services (eau, électricité ...) sont des facteurs aggravant la précarisation des habitats. Pour trouver une solution durable au développement des habitats non décents, il est envisagé de i) élaborer une stratégie nationale d'amélioration et de prévention des bidonvilles et ii) développer des mécanismes de financement de l'habitat.

Au plan institutionnel, le principal défi est d'accroître la capacité des administrations concernées en matière de programmation et de suivi-évaluation du développement urbain durable de manière à ce que des actions et mesures pertinentes soient prises et que les cibles et tous les indicateurs de l'ODD11 soient suivis. Il y a lieu de rappeler que seuls 12% des indicateurs de l'ODD 11 ont pu être établis.

5.4. MODES DE CONSOMMATIONS ET PRODUCTIONS SOUTENABLES (ODD15)

ETAT DES LIEUX

De Johannesburg (2002) à Rio (2012), la communauté internationale s'est engagée à œuvrer résolument pour la promotion des modes de consommation et de production durables. Conscient que l'adoption d'un tel programme peut améliorer la gestion des écosystèmes du pays déjà fragilisés par les pressions multiformes et améliorer la qualité de vie, le Niger a élaboré dès juin 2013, un programme décennal sur les MPCD, assorti d'un plan d'actions et

d'un document de plaidoyer avec l'appui financier de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) et du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE).

Ce document capitalise les initiatives louables du Niger en matière de Modes de Consommation et de Production Durables (MCPD) et trace le chemin à suivre pour bien intégrer les MCPD dans les planifications nationales, notamment dans la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI) qui était en cours d'élaboration.

Il a pour objectif stratégique, de contribuer à la création des conditions de durabilité d'un développement équilibré et inclusif à travers notamment une meilleure prise en compte dans les politiques et stratégies de développement des dimensions liées à l'environnement, aux changements climatiques et à la prévention/gestion des crises et catastrophes. En termes d'objectif spécifique, il vise à renforcer les capacités nationales en vue de promouvoir l'adoption de bonnes pratiques et attitudes d'exploitation et d'utilisation durables de nature à réduire les pressions sur les ressources naturelles et à répondre aux besoins actuels et futurs.

De manière opérationnelle, il vise à amener l'ensemble des parties prenantes, à mieux internaliser les enjeux et défis des MCPD en vue de les intégrer dans leurs stratégies organisationnelles et sociétales et à les orienter dans la mobilisation de financements innovants pour lutter contre les changements climatiques, la promotion et la diffusion de technologies adaptées et des actions liant atténuation des émissions de gaz à effet de serre et adaptation afin d'augmenter la résilience du pays face aux chocs climatiques.

Ainsi, sa mise en œuvre devrait placer les producteurs et les consommateurs face à leurs responsabilités et d'amener ces acteurs économiques à modifier leurs pratiques et processus de production et à s'engager sur des objectifs chiffrés et vérifiables de réduction des impacts écologiques de leurs activités et comportements. Il n'est pas encore adopté par le gouvernement bien qu'inscrit sur la liste des documents. Cependant, il est heureux de constater que dans la pratique, les mesures définies sont déjà en application au niveau de plusieurs secteurs.

Pour la cible priorisée 12.2 d'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles, des difficultés subsistent dans le renseignement de ses indicateurs car ils font appel à plusieurs acteurs ainsi qu'à une méthodologie de calcul assez complexe.

En ce qui concerne le volet achats publics durables (cible 12.7), le Niger s'est doté par décret N° 2016-641/PRN/PM d'un code portant Code des Marchés Publics et des Délégations de Service Public. Ce code qui internalise déjà les directives de l'UEMOA, fait également une mention spéciale sur la problématique des achats publics durables en sa section 6 s'agissant des clauses sociales et environnementales notamment à travers les articles 121 ; 122 et 123. Il est aussi en cohérence avec le PDES respectivement au niveau des axes stratégiques 2, 3 et 5 et pour la SDDCI cela concerne son axe 4.

Pour la prise en compte des principes d'équité, de durabilité, et d'efficacité à toutes les échelles de planification plusieurs renforcements de capacités ont été fournis à l'endroit des principaux acteurs de la chaîne des marchés publics. C'est ainsi que dans le cadre du plan de formation établi pour la période 2017-2020, vingt-trois (23) sessions de formation ont été organisées dans toutes les régions du pays au profit des acteurs de la passation des marchés.

Ces formations ont concerné quatre cent soixante-dix-huit (478) acteurs dont entre autres :

- ✓ des agents du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage et de la Société Nigérienne des Produits Pétroliers (SONIDEP) ;
- ✓ des agents du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage ;
- ✓ des agents du Fonds d'Investissement aux Collectivités Décentralisées (FICOD) ;
- ✓ des agents du Ministère de l'Équipement. ;
- ✓ des responsables régionaux de l'administration ;
- ✓ des opérateurs économiques ;
- ✓ des jeunes diplômés du cycle spécial « Passation des Marchés » de l'École nationale d'Administration et de la magistrature (ENAM).

Au plan touristique, le Niger recèle d'importantes richesses culturelles, fauniques, des vestiges historiques, archéologiques et écologiques qui pourraient être davantage attractives. Parmi ses richesses, il peut être cité le massif de l'Air et du désert du Ténéré (région d'Agadez), la réserve de faune de Termit- Tin - Touma, le cimetière des dinosaures de Gadafawa, le sanctuaire des Addax, la zone girafe, le parc du W ... Afin de préserver leur intégrité écologique et valoriser les produits qui s'y rencontrent, certaines de ces zones ont été classées, patrimoine culturel mondial, réserve de biosphère, sites RAMSAR ou aires protégées nationales. Leur exploitation est régie par des textes législatifs et réglementaires stricts portant sur la gestion de l'environnement et de la biodiversité d'une part et sur le développement du tourisme d'autre part. De plus, le Niger a adopté plusieurs documents de politique et de stratégie qui renforceront le développement d'une économie verte.

Le Niger projette d'améliorer sa capacité d'accueil touristique en privilégiant un écotourisme plus respectueux de l'environnement, en particulier dans les réserves de biosphères, le sanctuaire des Addax, le parc du W, les habitats pour girafes et hippopotames, les zones humides et les autres aires protégées.

Le PDES 2017-2021 prévoit, entre autres actions: (i) l'élaboration d'un schéma directeur du développement durable du tourisme au Niger ; (ii) la construction, la réhabilitation et l'équipement d'infrastructures touristiques et de gîte ; (iii) la formation des acteurs, notamment des guides touristiques ; (iv) la promotion du tourisme dans les zones à fortes potentialités touristiques (vallée du fleuve, zone de TermitTintouma) ; (v) l'organisation d'événements (Festival des civilisations du fleuve) et (vi) l'aménagement de la ceinture verte de Niamey.

ENJEUX, DEFIS ET PERSPECTIVES

Les modes de consommation et de production non viables en vigueur engendrent des impacts considérables sur l'environnement, en termes de pollution et d'épuisement des ressources non renouvelables surtout en zone aride dont le Niger est un des pays les plus concernés. Par conséquent, il est nécessaire de parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles malgré la double pression climato-démographique en cours dans le pays.

Pour ce faire, il doit être capable de remonter les difficultés en matière de renseignement des indicateurs de la cible 12.2 de l'ODD12. Ces indicateurs font appel à plusieurs acteurs, à une méthodologie de calcul assez complexe ainsi qu'à la mobilisation de moyens logistiques et financiers conséquents.

5.5. ECOSYSTEMES TERRESTRES (ODD15)

ETAT DES LIEUX

Le Niger a fourni des efforts importants dans le cadre de : (i) l'Engagement de Maradi (1984) ; (ii) la mise en œuvre du Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD, 2000), également connu sous l'appellation « Agenda 21 National » ; (iii) le Programme Spécial du Président de la République (restauration des terres dégradées, programme gommier, ...), de l'initiative 3N et du PDES (2012-2015).

PRISE EN COMPTE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMMES

L'emprise permanente du taux de croissance démographique (3,9%, RGP/H 2012) et la récurrence des chocs climatiques ont été toujours un obstacle au développement économique et social. C'est pourquoi, le Niger s'est doté d'une Politique Nationale en matière d'Environnement et de Développement Durable (PNEDD) qui s'aligne sur les ODD.

Cette politique est adoptée par Décret N°2016-522/PRN/ME/DD du 28 septembre 2016. Elle est prise en compte dans le PDES à travers l'Axe 5 " Gestion Durable de l'Environnement" notamment aux niveaux de (i) sous-Programme 10.1 : Gestion durable des terres et des eaux, (ii) Sous-Programme 10.2 : Gestion de la diversité biologique, (iii) Sous-programme 11.3 : Renforcement des capacités d'adaptation, de résilience et d'atténuation, (iv) Sous-programme 11.4 : Promotion d'une économie verte.

Depuis, son adoption, plusieurs documents subséquents ont été élaborés ou revisités pour son opérationnalisation. Il s'agit entre autres de : (i) le Plan Forestier national (PNF), (ii) le

Cadre national de biosécurité, (iii) la Stratégie de développement de la pêche et de l'aquaculture, (iv) le Cadre stratégique de la GDT (CS/GDT) et son plan d'investissement 2015 – 2029, (v) la Stratégie et Plan d'action de l'initiative grande muraille verte, (vi) la Stratégie sur l'agroforesterie, (vii) la Stratégie Nationale en Matière de Foresterie Urbaine et Périurbaine et (viii) la Stratégie de Collecte des Données.

En outre, plusieurs projets de développement et de résilience du secteur sont mis en œuvre, dont entre autres : (i) le Projet de Lutte contre l'Ensamblage des Cuvettes Oasiennes dans les départements de Gouré et de Maïné-soroa (PLECO), (ii) le Programme de Lutte Contre l'Ensamblage dans le Bassin du Niger (Consolidation des acquis), (iii) Projet Niger Fauna Corridors (PNFC), (iv) le Programme Restauration des terres dégradées (Ressources PPTE), (v) Programme d'appui aux parcs de l'entente (PAPE), (vi) le Programme de gestion intégrée des écosystèmes des bassins versants Niger- Nigeria II, (vii) le Programme gommier, (viii) le Projet d'aménagement et de gestion durable de la vallée de Badaguichiri, (ix) le Programme Grande Muraille Verte, (x) le Projet Transfrontalier de la Zone de la Grande Muraille Verte : Burkina-Mali-Niger (KEA), (xi) l'Initiative Niger Local, (xii) le Projet d'Appui à la résilience climatique pour un développement agricole durable (PARC-DAD), (xiii) le Projet Front Local Environnemental pour une Union Verte, (FLEUVE) (Projet Régional), (xiv) le Projet Action Contre la Désertification (ACD), (xv) le Projet Régional et (xvi) le Programme « Un Village Un Bois ».

TENDANCES

Les efforts en faveur d'une gestion durable des écosystèmes terrestres ont permis entre 2015 et 2017 de réaliser des progrès concernant la cible 15.2 : « D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial ». Pour cette cible, les indicateurs nationaux (proxy) sont : Superficies des forêts sous aménagement (ha) et Superficies plantées (ha) et la Proportion de zones forestières (%). Il est constaté que pour le premier indicateur, la superficie est passée de 99 220,23 ha en 2015 à 164 831,23 ha en 2017, le second indicateur de 24 481,52 ha en 2015 à 55 659,23 ha en 2017 tandis – que le troisième est resté statique soit 3,38%. Ces efforts sont réalisés sur le budget de l'Etat et à travers les appuis multiformes des partenaires techniques et financiers, et des ONG nationales et internationales. A titre d'exemple, en 2017, l'Etat et les partenaires au développement ont investi 6,643 milliards F CFA pour contribuer à l'atteinte de la cible 15.2.

S'agissant de la Cible 15.3 (*D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols*), après un processus participatif et itératif soutenu par le Secrétariat des Nations-Unies pour la Lutte Contre la Désertification (UNCCD), l'Etat et ses partenaires de la coopération technique et financière ont durant la période 2016 à 2017, défini une cible nationale. Elle est libellée

comme suit : D'ici à 2030, le Niger s'engage à atteindre la Neutralité Dégradation des Terres (zéro dégradation de terres), à réduire les superficies dégradées de 9% à 5% et augmenter de 17% à 19% la couverture végétale en vue d'améliorer de façon durable les conditions de vie des populations (CNEDD 2017).

Mais, pour l'instant, aucun indicateur de la cible n'a été défini. Cependant, il est à noter qu'entre 2011 et 2016, le Niger a déjà récupéré 245 020 ha et en 2017 le bilan cumulé est de 310 663 ha, pour une cible de 1 065 500ha en 2020 soit une réalisation totale de 29,15% par rapport l'objectif projeté. Les engagements du pays annoncés lors de la COP 13 de la CNULCD, tenue à Ordos (Chine) est d'atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres d'ici 2030 à travers la restauration de 4 440 500 ha de terres dégradées et la prévention de la dégradation dans les terres non dégradées.

Enfin, pour la Cible 15.5 : Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction, l'indicateur national «proportion d'espèces menacées d'extinction » n'a pas évolué depuis la situation de référence (2015). Il est respectivement de 15% pour les espèces animales et 1,97% des espèces végétales.

ENJEUX, DEFIS ET PERSPECTIVES

Trois défis doivent être relevés. Il s'agit : (i) d'inverser la dégradation des ressources naturelles, dans un contexte de changement climatique et de croissance démographique, (ii) de parvenir à un changement de comportement pour une gestion rationnelle des ressources naturelles et surtout (iii) de mobiliser les ressources financières nécessaires au financement de la Gestion Durable des Terres et des Eaux (GDTE). Ainsi, pour relever ces défis, il faut : (i) collecter de manière efficace les données primaires ; (ii) renseigner le maximum d'indicateurs de manière régulière avec des informations fiables ; (iii) atteindre le maximum de cibles de cet objectif et développer un partenariat efficace entre les parties prenantes.

En termes de perspectives, la mise en œuvre de la stratégie de collecte de données statistiques du secteur et l'opérationnalisation de la base de données du secteur, s'avèrent nécessaires pour impulser le renseignement des indicateurs des différentes cibles.



5.6. MISE EN ŒUVRE DU PARTENARIAT (ODD 17)

L'ODD 17 vise le renforcement des moyens de mise en œuvre du partenariat mondial pour le développement durable. Quatre domaines sont pris en considération : la mobilisation des ressources internes et externes ; l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation ; le renforcement des capacités du pays à s'insérer dans le monde ; la mise en cohérence des politiques et ; le renforcement des capacités du pays en matière de suivi-évaluation et de reddition des comptes.

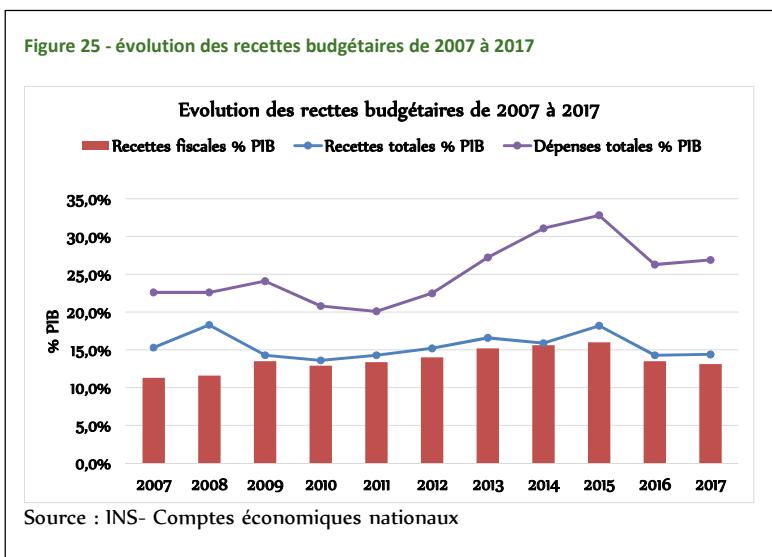
5.6.1. MOBILISATION DES RESSOURCES

Plusieurs paramètres sont pris en considération : les recettes publiques, la part des impôts dans le budget national, les investissements directs, les transferts des migrants et le service de la dette.

1) RECETTES PUBLIQUES EN % DU PIB (17.1.1)

Le financement du développement durable est assuré sur des ressources internes et externes qui varient selon les années. Sur la période 2007-2017, les recettes budgétaires annuelles ont été en moyenne de 15,5% avec une certaine fluctuation selon les années (**figure 25**).

En 2017, les recettes budgétaires représentaient 14,4% du PIB dont 13,1% proviennent des recettes fiscales. A l'horizon 2021, selon le PDES 2017-2021, les recettes budgétaires devraient atteindre 20,3% du PIB.



2) PROPORTION DU BUDGET FINANCE PAR LES RECETTES FISCALES (17.1.2)

Entre 2015 et 2017, la contribution des ressources internes a baissé de 62% à 58,2% après un léger accroissement entre 2015 et 2016 (**Tableau 3**). Dans la même période, les recettes externes se sont accrues passant de 29,4% à 41,8% des recettes totales.

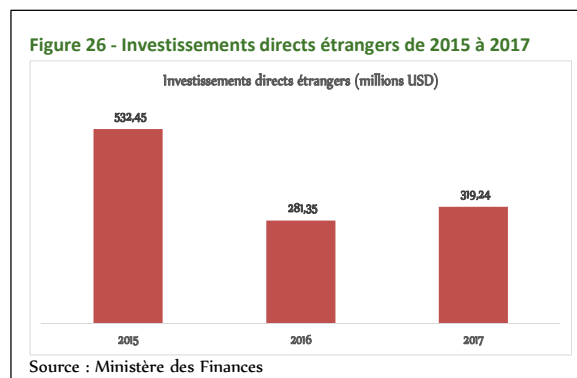
Tableau 3 - Recettes internes et externes mobilisées de 2015 à 2017

Année	Milliards FCFA				% des recettes totales			
	Recettes totales	Recettes internes	Recettes externes	Obligations	Recettes totales	Recettes internes	Recettes externes	Obligations
2015	1410,25	874,23	414,44	121,58	100,0%	62,0%	29,4%	8,6%
2016	1301,03	825,69	475,34	0	100,0%	63,5%	36,5%	0,0%
2017	1427,17	830,66	596,51	0	100,0%	58,2%	41,8%	0,0%
Moyenne	1 379,48	843,53	495,43	40,53	100,0%	61,1%	35,9%	2,9%

Source Ministère des Finances, Direction de la Dette

3) INVESTISSEMENTS ETRANGERS DIRECTS ET ENVOIS DES MIGRANTS (17.3.1&17.3.2)

Entre 2015 et 2016, les investissements directs étrangers ont baissé de 47% passant de 532,45 millions USD à 281,35 millions USD. En 2017, un accroissement de 13% est noté par rapport à l'année précédente (Figure 26).

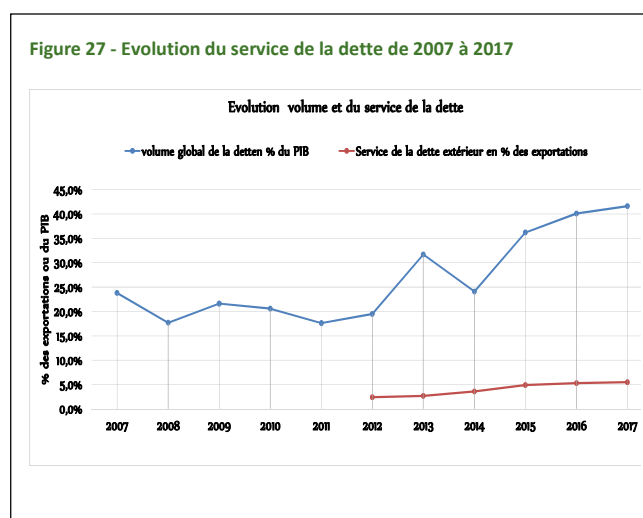


Les envois de fonds des travailleurs migrants représentent 0,48% du PIB (2015).

4) SERVICE DE LA DETTE (17.4.1)

Le volume global de la dette est passé de 23,8% en 2007 à 41,6% en 2017. Malgré, cette hausse, le Niger reste en dessous du seuil de soutenabilité de 70% du PIB fixé par l'UEMOA.

Au cours de ces 5 dernières années, le service de la dette en proportion des exportations a plus doublé passant de 2,4% en 2012 à 5,5% en 2017 (Figure 27)



5.6.2. UTILISATION DE NOUVELLES TECHNOLOGIES (17.8.1)

En 2012, le Niger s'est doté d'une Politique sectorielle de télécommunications et des TIC dont l'objectif est de réduire la fracture numérique et insérer le Niger dans la Société de l'information et du savoir. Il s'agit, entre autres, d'améliorer le cadre juridique et institutionnel du secteur et de garantir à l'ensemble des populations l'accès aux services des télécommunications et des TIC, indépendamment de leur localisation géographique, à des conditions tarifaires abordables. A l'horizon 2020, il est prévu l'établissement d'au moins un point d'accès à la téléphonie et à l'internet dans chaque localité de 500 habitants.

Depuis 2015, des progrès sont notés pour améliorer l'accès aux services de télécommunications et des TIC. Une Agence Nationale de la Société de l'Information (ANSI) a été créée auprès de la Présidence de la République et des progrès sont notés. Entre 2016 et 2017, le taux de pénétration des services télécoms est passé de 38,43% à 43,71% ; celui de la pénétration du mobile, de 37,8% à 42,6%, le taux de pénétration de l'internet fixe est passé de 0,11% à 0,79% et le nombre de point de contact est passé de 84 en 2016 à 92. Ces résultats

ont été obtenus grâce à l'ouverture du marché au privé, l'octroi d'une licence 3G à Niger Télécoms, les effets de l'étude sur la fiscalité et la parafiscalité sur le secteur des télécommunications et l'avenant du cahier de charge des opérateurs élaboré (RAMO, 2017).

Selon l'INS¹ en 2014, seuls 2,8% de la population a accès à l'Internet. En 2018, selon le Global Digital Report 2018, le taux actuel de pénétration est de 4%.

Pour renforcer la recherche et l'utilisation des technologies de l'informatique et de la Communication, le Niger bénéficie de l'appui de plusieurs partenaires pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement des technologies de l'information et de la communication pour la période 2017-2021. Cette stratégie intitulée « Niger 2.0 repose sur quatre (4) grands axes : i) L'e-gouvernement ou gouvernement en ligne ; ii) Les « villages intelligents » ou smart villages ; iii) la création d'une cité de l'innovation et de la Technologie « Technopole » ; la Promotion du Numérique.

Il s'agira à terme, de faire des TIC, un vecteur absolument transversal et touchant toutes les couches socio-économiques. L'aménagement numérique qui y est prévu permettra de réduire la fracture numérique entre les villes et les villages et d'autre part entre le Niger et le reste du monde à travers notamment le Programme « Villages intelligents », ce qui permettra la connexion de la grande majorité des 15 000 Villages du Niger d'accéder à l'Internet avec un bon débit. En outre, l'ANSI se propose de mettre en œuvre un programme de volontaires du Numérique qui mobilisera l'ensemble de jeunes évoluant dans le secteur pour des actions volontaires et bénévoles afin de contribuer à l'atteinte des objectifs visés.

5.6.3. RENFORCEMENT DES CAPACITES

En matière de renforcement des capacités, une attention est accordée à la coopération pour la mise en œuvre des ODD et à la promotion des échanges commerciaux.

1) COOPERATION POUR LES ODD (17.9.1)

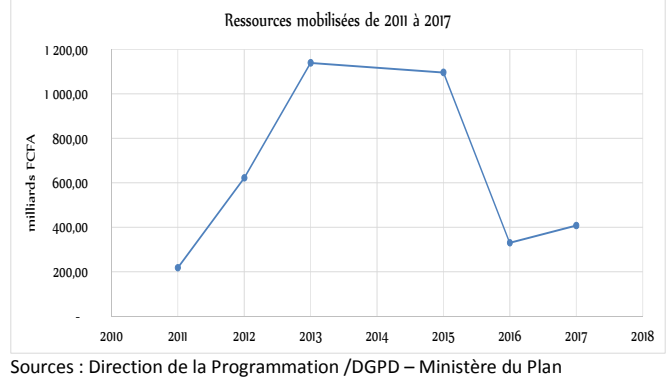
Au cours de la période 2011-2017, le Niger a mobilisé d'importantes ressources pour financer son développement économique et social et mener des actions contribuant largement à l'atteinte des ODD. Toutefois, les volumes financiers mobilisés (base Conventions signées) ont fortement baissé entre 2015 et 2016, le pays étant en fin de cycle de programmation.

¹ Profil de pauvreté 2014

Avec le nouveau PDES 2017-2021, la mobilisation des ressources s'intensifiera. Une amorce est déjà notée entre 2016 et 2017 (**Figure 28**).

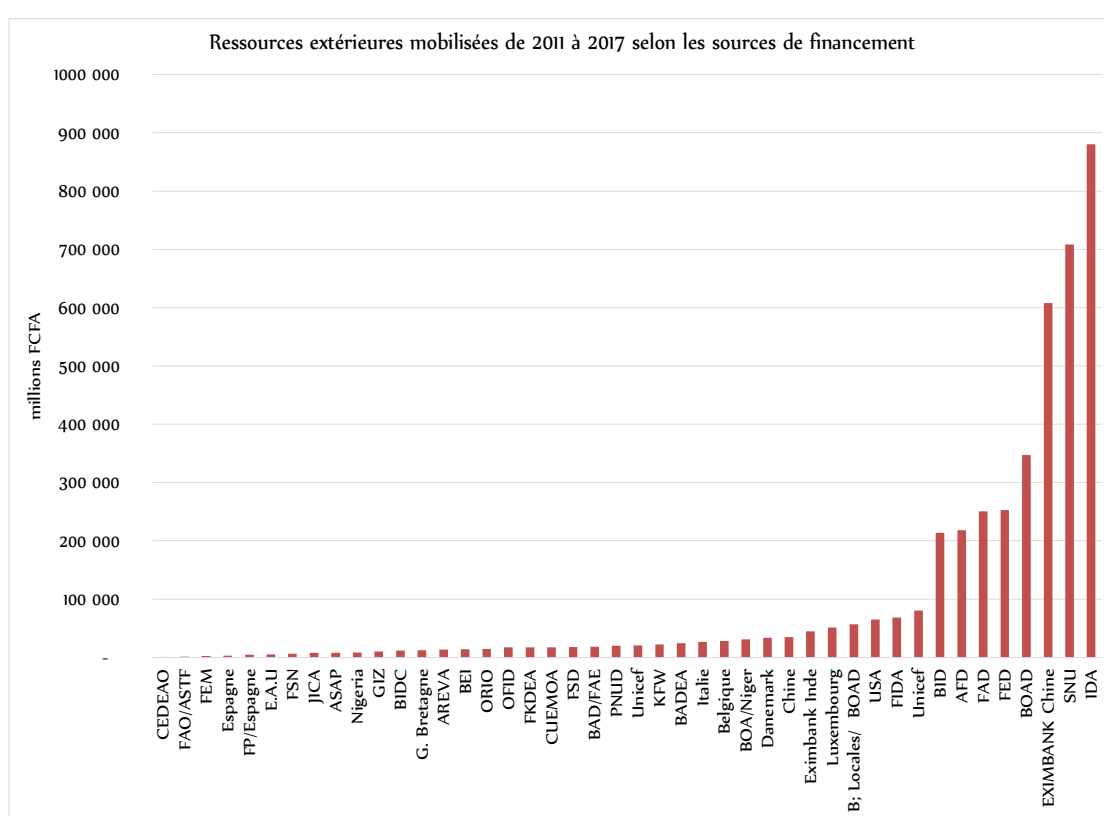
Au cours de la période considérée, les sources de financements ont été largement diversifiées (figure 29). Environ 58% des volumes financiers ont été mobilisés à travers la Coopération bilatérale ou multilatérale (institutions financières) Sud-Sud (hors Chine).

Figure 28 - Ressources mobilisées pour le financement du développement



Les plus grands contributeurs au développement durable du Niger sont la Banque Mondiale (20,5% du financement), le Système des Nations Unies (16,5%) et la Chine (15%).

Figure 29 - Sources diverses du financement du développement



Source : Direction de la Programmation /DGPD – Ministère du Plan

2) PROMOTION DES ECHANGES COMMERCIAUX

Au Niger le taux moyen de taxation est passé de 26,2% en 2012 à 36,1 % en 2016 (figure 30)

Les exportations du Niger vers le reste du monde est passé de 1,0383 milliards USD en 2015 à 1,269 milliards USD en 2017. Cette baisse est consécutive à la baisse de 41% des exportations d'uranium (tableau **)

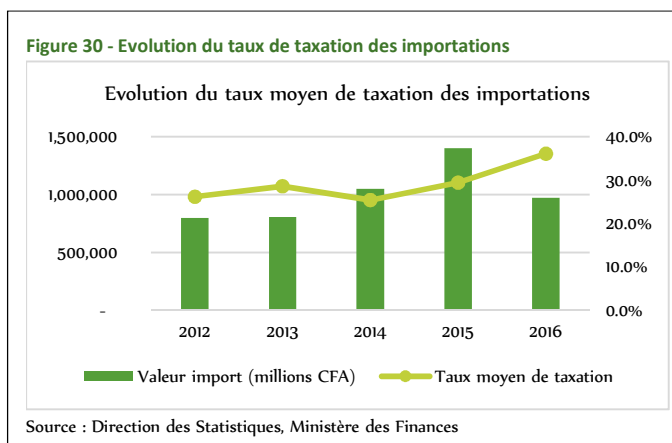


Tableau 4 - Exportations du Niger vers le reste du monde

En milliards de FCFA		2015	2016	2017*
EXPORTATIONS (milliards)		780,082	729,296	785,713
Dont exportations d'uranium (CFA)		240,8	177,7	142,5
Dont exportations Pétrole brut (CFA)		0,0	0,0	0,0
Dont pétrole raffiné (CFA)		88,7	91,3	151,4
Exportation hors pétrole	CFA	691,352	37,953	34,317
	USD	1,383	1,276	1,269
Exportation hors Pétrole et uranium	CFA	450,590	460,273	491,842
	USD	0,90118	0,920546	0,9836848

Source : Ministère des finances

* estimations

5.6.4. COHERENCE DES POLITIQUES ET PARTENARIAT

La cohérence des politiques et le système de partenariat sont appréciés à travers l'existence d'un cadre macroéconomique, l'existence de programmes-pays des principaux partenaires, le partenariat avec la société civile et le partenariat public-privé.

CADRAGE MACROECONOMIQUE

Lors du processus de préparation du PDES 2017-2021, le Niger s'est doté d'un document de cadrage macroéconomique et budgétaire élaboré de manière participative et itérative, non sans avoir procédé à : (i) une revue des performances du Niger au plan économique et financier sur la période 2011-2015, (ii) une construction des scénarii d'évolution économique et financière tenant compte de l'environnement national, régional et international et (iii) la détermination du niveau des ressources financières compatibles avec les grands équilibres économiques et financiers du pays pour la période 2017-2021.

PARTENARIATS MULTIPARTITES (17.15.1)

Les principaux partenaires bilatéraux et multilatéraux du Niger disposent d'un programme-pays de durée variable (3-5ans ou plus) et qui s'efforce de respecter les principes de la déclaration de Paris sur l'Efficacité de l'Aide, en termes d'appropriation, d'alignement et de reconnaissance du leadership de l'Etat.

C'est ainsi, que ces principaux partenaires reconnaissent la SDDCI, le PDES et les politiques sectorielles (des domaines qui les intéressent) comme des cadres de référence pour toute action à mener en faveur des populations nigériennes.

De plus, au plan opérationnel et à travers de multiples cadres de concertation Etat-PTF, ils respectent les principes de ciblage géographique ou social pour les investissements à réaliser (en particulier pour les infrastructures sociales de base) et les personnes à soutenir (en particulier dans les mesures de protection sociale et de prise en charge des vulnérables affectés par des catastrophes ou des crises alimentaires).

PARTENARIAT AVEC LA SOCIETE CIVILE : ROLE DU VOLONTARIAT DANS LA MISE EN ŒUVRE DES ODD

Le Niger reconnaît la place et le rôle importants des Volontaires dans les actions de développement, en particulier auprès des groupes vulnérables et des collectivités territoriales. C'est pour cela que furent : (i) adoptée la loi sur le Volontariat au Niger en mars 2014 et (ii) installée l'Agence Nigérienne du Volontariat pour le Développement (ANVD) en avril 2014.

La loi sur le Volontariat reconnaît les formes traditionnelles d'entraide dont la caractéristique est une assistance mutuelle entre membres d'une communauté pour faire face à des travaux nécessitant une forte mobilisation de main d'œuvre (travaux champêtres, construction d'habitat) et de France-Volontaires.

L'ANVD bénéficie de l'appui du Programme des Volontariat des Nations Unies présent au Niger depuis 1972 et qui compte plus de 900 volontaires internationaux.

Les Volontaires du Niger avec l'appui du Programme VNU et de France-Volontaires sont engagés dans les actions de promotion, de plaidoyer et d'intégration du volontariat pour la Paix et le Développement. Leurs interventions contribuent à la mise en œuvre des Engagements internationaux auxquels le Niger a souscrit, notamment de l'Agenda 2030, comme le montre le **Tableau 5** ci-après :

Tableau 5 - Contribution des Volontaires à la mise en œuvre des ODD au Niger

ODD	Activités menées
ODD 6 : Eau propre et Assainissement	Plusieurs activités ont été mises en œuvre dans le cadre de cet ODD, de la sensibilisation sur l'hygiène, l'assainissement (la salubrité) à travers des activités de lavage des mains à l'eau et au savon et sur comment utiliser les latrines (notamment les régions de Maradi et Tahoua), à la construction et réhabilitation des infrastructures hydrauliques par le Conseil Régional d'Agadez qui est appuyé par un volontaire.
ODD 7 : Energie propre et d'un coût abordable	Les volontaires mobilisés contribuent aux études de faisabilité pour différents projets, notamment le projet de construction d'une centrale hybride solaire dans la Commune Urbaine d'Agadez.
ODD 11 : Villes et Communautés durables	Travaux de réhabilitation de la vieille ville d'Agadez à travers le Projet Emploi pour le Patrimoine d'Agadez (EPPA). Des activités de sensibilisation auprès des communautés sur les méthodes durables de stockage des tiges de céréales (mil et sorgho) sont menées par les volontaires afin d'attirer l'attention sur les risques d'incendies et feux de brousse dans la région de Maradi.
ODD 12 : Consommation et Production responsables	Les volontaires participent à la mise en œuvre de différents projets dans le cadre de l'Agriculture durable, notamment le Programme d'Appui à l'Agriculture Familiale (PRODAF), la riziculture pluviale, le Drydev (Agriculture économe en eau) et la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) dans les régions de Dosso, Maradi, Tillabéry et Zinder. Dans ce cadre toujours, les volontaires de la région d'Agadez soutiennent des initiatives de mise en place des équipements solaires pour l'arrosage des jardins au profit des maraîchers à travers le Projet Petites Irrigations (PPI). Ils contribuent également à des aménagements hydro-agricoles par le Projet Irhazer-Tamesna-Aïr. Enfin, à travers le Projet d'Appui à la Stabilité Socio-économique dans la Région d'Agadez (PASSERAZ), des financements sont octroyés aux anciens prestataires de l'économie

migratoire pour appuyer la culture maraîchère, suite à la collecte des informations et la supervision des activités par les volontaires

Plusieurs partenariats existent dans le cadre de la mise en œuvre des ODD : aux niveaux national et international et qui font intervenir les organisations de volontariat.

**ODD 17 :
Partenariat
pour l'atteinte
des ODD**

- *Sur le plan national : des projets conjoints tels que :*
 - Les « Communes de Convergence » qui réunissent les agences du SNU, les collectivités territoriales avec pour but l'amélioration de la résilience au profit de la population des communautés rurales et urbaines, les volontaires sont recrutés de manière transversale pour la mise en œuvre des programmes et projets ;
 - L'ANVD, le Programme VNU, l'ensemble du Système des Nations Unies, les différents ministères sectoriels, la GIZ, Eucap-Sahel, les ONG locale telles que Karkara entre autres, sont unis dans leurs actions pour la réalisation des ODD au Niger,
 - Une plate-forme des acteurs du volontariat est en cours de mise en œuvre sous l'égide du Programme VNU et de l'ANVD afin de soutenir les actions de développement dans le milieu associatif autour des ODD.

- *Sur le plan International, l'ANVD est en partenariat avec France Volontaires, le Programme VNU, l'Agence Nationale de Volontariat pour le Développement au Togo (ANVT) dans le cadre du volontariat de réciprocité. Care International est également l'un des partenaires de l'ANVD et de différents projets d'agriculture durable à travers la mobilisation des volontaires agronomes.*

PLACE ET ROLE DU PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Pour la période 2015-2016, le Niger a signé une douzaine de conventions de partenariat public-privé pour un montant d'environ 2,408 milliards USD (1324 milliards de FCFA). Les investissements concernent surtout le désenclavement du pays par le chemin de fer et les routes bitumées ou en terres (**Tableau 6**).

Tableau 6 - Convention de partenariat public-privés signés entre 2015 et 2017

Domaines de PP	2015	2016	Total
Bâtiments	27 080 185 000	-	27 080 185 000
Chemin de fer	983 935 500 000	-	983 935 500 000
Routes	119 479 417 238	148 441 349 445	267 920 766 683
Voiries	9 527 262 194	-	9 527 262 194
Documents	9 275 000 000	-	9 275 000 000
Hydraulique	26 862 851 527	-	26 862 851 527
	1 176 160 215 959	148 441 349 445	1 324 601 565 404

5.6.5. STATISTIQUES, SUIVI-EVALUATION ET RESPECT DU PRINCIPE DE RESPONSABILITE

Plusieurs dispositions sont prises pour la production régulière de données et informations et l'enregistrement des naissances, et le recensement général de la population.

PRODUCTION REGULIERE DE DONNEES ET INFORMATIONS DE QUALITE (17.18)

L'information statistique est encadrée par la loi N° 2004-011 du 30 mars 2004 modifiée et complétée par la loi N°2014-66 du 05 novembre 2014, afin de répondre plus efficacement aux besoins en informations statistiques de qualité.

La collecte et le traitement des données est assurée par le Système Statistique National coordonné par l'Institut National des Statistiques (INS) et supervisé par le Conseil National de la Statistique (CNS). Le SSN comprend, outre l'INS, tous les services de statistique ou des faisant office des Ministères sectoriels et qui assurent la collecte des données de sources administratives.

L'INS assure la conception, à la mise en œuvre, au suivi et l'évaluation des politiques économiques et sociales de l'Etat. Il éclaire également l'information et la prise de décisions des entreprises publiques et privées, et de la société civile. Il joue un rôle important dans le suivi de la mise en œuvre des ODD. Avec l'appui du PNUD, l'INS a élaboré un document relatif aux métadonnées des indicateurs de mesure des cibles prioritaires et a établi en relation avec les autres acteurs du SSN, une situation de référence.

Depuis 2008, le Niger s'est doté d'un document de Stratégie Nationale de Développement de la Statistique qui est à sa deuxième phase de mise en œuvre. La première phase (SNDS1) a couvert la période 2008-2012. Son exécution a permis d'organiser plusieurs enquêtes d'envergure auprès des ménages, de renforcer les capacités du personnel du Système

Statistique National (SSN) et d'entamer d'importantes réformes au niveau de l'ensemble du SSN.

La seconde phase (SNDII) a couvert la période 2013-2015. Elle a fait l'objet d'un reporting dans le cadre de l'élaboration de son rapport-pays sur le soutien à la statistique ou « Country Report on Support to Statistics (CRESS) ». Le CRESS fait ressortir les appuis reçus de plusieurs partenaires dont l'Union Européenne, la Banque Mondiale, l'UNICEF, le PNUD, l'UNFPA, le PAM et la Commission de l'UEMOA.

Entre 2013-2015, le Gouvernement du Niger a mobilisé 8,7 milliards de FCFA sur budget national en faveur du SSN et les partenaires 15,94 milliards de FCFA en numéraire et en assistance technique et matérielle. Pour la période 2016-2018, correspondant à la phase d'implantation de l'Agenda 2030, les besoins financiers avaient été estimés à 22,7 milliards de FCFA. Une forte contribution des PTFs est également attendue.

ENREGISTREMENT DES NAISSANCES ET RECENSEMENT DE LA POPULATION (17.19.2)

Pour ce qui concerne le taux d'enregistrement des naissances, décès et mariages, la marge de progression est encore grande pour atteindre le taux de 100 % pour l'enregistrement des naissances à l'état civil et de 80%, celui des décès. En 2016, il a été noté un taux d'enregistrement de 33% pour les naissances, 8% pour les décès et 10% pour les mariages.

CONCLUSION

Ce premier rapport national de revue volontaire, met en exergue le niveau de prise en compte des ODD dans sa stratégie d'édification d'un pays émergent à l'horizon 2035, son plan de développement économique et social à moyen terme et divers documents sectoriels de programmation. La coïncidence entre l'adoption de l'Agenda 2030 et son nouveau cycle de planification quinquennale des investissements et mesures prioritaires à réaliser pour la période 2017-2021 a été une excellente opportunité pour retenir un nombre défini de cibles et indicateurs qui vont faire l'objet d'une attention pour assoir la contribution du Niger à l'implantation de sociétés durables et résilientes, partout dans le monde.

Le choix des cibles et indicateurs à considérer en priorité a tenu compte des capacités réelles à traduire en action et à collecter des données fiables et de qualité dans le moyen terme. Toutefois, pour un certain nombre de cibles et indicateurs, la situation de référence n'a pas été établie et les objectifs quantitatifs à atteindre spécifiques n'ont pas encore été déterminés.

C'est pour cela que dans les prochains mois, le Niger va entamer un ensemble d'exercices permettant de :

- i) renforcer la compréhension de tous les acteurs sur les défis à relever pour l'accomplissement de l'Agenda 2030 ;
- ii) actualiser les plans d'actions nationaux ou sectoriels de manière à mieux définir les actions à mener et les objectifs quantitatifs spécifiques à atteindre ;
- iii) définir ou actualiser les cadres de mesure de mise en œuvre de la SDDCI, du PDES et des politiques sectorielles ;
- iv) clarifier, compléter ou définir un cadre institutionnel pertinent tenant compte du caractère multisectoriel de chaque ODD et des mécanismes d'inclusion de la société civile et du secteur privé et de concertation avec les PTF ;
- v) clarifier la répartition des tâches dans la collecte, le traitement et la gestion des données et informations relatives aux ODD au sein du Système National de Statistiques ;
- vi) actualiser et compléter dans un délai d'un an maximum la situation de référence sur les cibles et indicateurs retenus dans le PDES et ;

- vii) dérouler un plan d'information et de communication de l'ensemble de la population sur les ODD.

D'une manière générale, le Rapport fait état d'une tendance contrastée dans l'atteinte des objectifs-cibles internationaux et même nationaux pour un certain nombre d'ODD et plus particulièrement ceux qui sont retenus pour le forum de Haut Niveau de juillet 2018. Le Niger a besoin de toute évidence, de renforcer et accroître ses actions pour un accès universel à l'eau potable, valoriser son fort potentiel énergétique (notamment le solaire) et le rendre accessible à tous, réduire la proportion de ménages vivant dans des villes mal viabilisées et des logements non adéquats et, à mettre à l'échelle ses expériences réussies et bonnes pratiques en matière de gestion durable des terres et des écosystèmes terrestres. Pour cela, le Niger mise sur une transformation radicale du système éducatif pour une éradication effective de l'illettrisme et l'analphabétisme, la création de compétences avérées dans tous les secteurs de l'économie nationale et un changement de comportement social et sociétal aussi bien en milieu urbain que rural.

Le Niger continuera ses efforts de mobilisation des ressources internes, et d'attraction des investisseurs étrangers pour le développement des infrastructures économiques structurantes, la réduction de la fracture numérique et le développement d'un secteur privé performant et compétitif en Afrique de l'ouest et dans le reste du monde.

Ainsi, progressivement et à termes, le Niger améliorera sa position dans le classement des pays selon l'Indice ODD. En 2016 et sur la base des données publiées de 2015, le Niger a été classé 146^{ème} sur 149 avec un Indice de 31,4 (sur une fourchette de variation de 84,5 à 26,1)².

²Sachs, J., Schmidt-Traub, G., Kroll, C., DurandDelacre, D. et Teksoz, K. (2016) : SDG Index and Dashboards - Global Report. New York: Bertelsmann Stiftung and Sustainable Development Solutions Network (SDSN).

BIBLIOGRAPHIE

Institut National de la Statistique (2017), Métadonnées Des Indicateurs De Mesure Des Cibles Priorisées Des Objectifs De Développement Durable A L'horizon 2030, JUIN 2017

Institut National de la Statistique (2017), Situation de Référence des Objectifs de Développement Durable (ODD) Au Niger, Décembre 2017.

Institut National de la Statistique (2015) : Emergence d'une classe moyenne et réduction des inégalités.

Institut National de la Statistique (2015) Etude nationale d'évaluation d'indicateurs socio-économiques et démographiques (ENISED)

Institut National de la Statistique (2014) : Profil de pauvreté (ECVMA)

Institut National de la Statistique (2012) : Résultats du 4^{ème} recensement général de la population et de l'habitat (RGPH)

Institut National de la Statistique (2011) : Profil de pauvreté 2011

Institut National de la Statistique : Comptes économiques de la Nations (2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017)

Ministère de l'Environnement et du développement durable (2016) : Politique nationale en matière d'environnement et de développement durable au Niger, Annexe au Décret N°2016-522/PRN/ME/DD du 28 septembre 2016

Ministère du Plan (2018) : Rapport de mise en œuvre du PDES 2017-2021 Année 2017, Mars 2018

Ministère du Plan Direction Générale du Plan et de la Prospective Direction du Plan et des Programmes (2017) : Rapport National sur la Priorisation des Objectifs du Développement Durable (ODD) Provisoire, Janvier 2017

Ministère du Plan, Quatrième Forum Régional Africain Pour Le Développement Durable (2018) : Examen de la mise en œuvre de l'agenda 2030 et de l'agenda 2063, 2 – 4 Mai 2018, Dakar, Sénégal

Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (2017), Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau, PANGIRE Niger ; 04 sept 2017

Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (2016), Programme Sectoriel Eau Hygiène Et Assainissement PROSEHA 2016-2030, Novembre 2016

Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (2017), Rapport Sur Les Indicateurs De l'eau et l'assainissement pour l'année 2016, Mai 2017

Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (2018), Rapport sur les indicateurs de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2017, Mars 2018

Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (2018) Rapport National ODD652-Niger, 9 février 2018

Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (2016), Programme sectoriel eau hygiène et assainissement PROSEHA 2016-2030, Novembre 2016

Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, Rapport Sur Les Indicateurs De L'eau Et L'assainissement Pour L'année 2016, Mai 2017

Ministère des Mines et de L'Energie (2010), Projet de Déclaration de Politique Energétique, Novembre 2010

Ministère des Mines et de L'Energie (2009), Note de présentation du Programme national de Référence d'Accès aux Services Énergétiques modernes(PRASE), 30 avril 2009

Ministère des Mines et de L'Energie (2015), Plan d'Actions National d'Efficacité Energétique (PANEE), 30.03.2015

Ministère des Mines et de L'Energie (2015), Plan d'Actions National des Energies Renouvelables (PANER), 30.03.2015

Ministère des Mines et de L'Energie (2014), Programme National des Energies Domestiques du Niger, 28 octobre 2014

Ministère des Mines et de L'Energie (), Programme National des Energies Domestiques du Niger

Secrétariat Exécutif du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (2015), Alignement du PAN/LCD-GRNsur la Stratégie décennale de la CNULCDPlan d'Action, avril 2015

Sachs, J., Schmidt-Traub, G., Kroll, C., DurandDelacre, D. etTeksoz, K. (2016): SDG Index and Dashboards - Global Report. New York: Bertelsmann Stiftung and Sustainable Development Solutions Network (SDSN).

Secrétariat Exécutif du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (2017) : Cibles Nationales sur la Neutralité de la Dégradation des Terres Au Niger, Juillet 2017.